

**RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE SUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015, LA FIXATION DU TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE POUR L'ANNÉE TÉMOIN 2018, L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET LA DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

---

**PHASE 1 - FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**Bénéfice net réglementé**

1. **Référence :** Pièce B-0009, document 1.1, p. 1.

**Préambule :**

Gazifère présente une analyse comparative entre les résultats réglementés de la fermeture 2015 et de la fermeture 2014.

**Demande :**

1.1 Veuillez expliquer les écarts suivants :

- Ventes de gaz : hausse de 2 627 000 \$ (4,5 %);
- Coût du gaz : hausse de 2 516 000 \$ (8,0 %);
- Amortissement des immobilisations : hausse de 175 000 \$ (3,3 %).

**Réponse 1.1 :**

**Explication de la hausse de 2 627 000 \$ des revenus de ventes de gaz entre les  
fermetures 2014 et 2015**

|                                 | 2015        | 2014        | Écart      |
|---------------------------------|-------------|-------------|------------|
| Ventes de gaz                   | -65,396,682 | -63,158,092 | -2,238,590 |
| Normalisation de la température | 3,626,680   | 4,454,342   | -827,662   |
| Ajust du coût du gaz            | 683,072     | 246,119     | 436,953    |
| Excédent 2012 remboursé en 2014 |             | -74,425     | 74,425     |
| Excédent 2013 remboursé en 2015 | -72,237     |             | -72,237    |
| Total                           | -61,159,167 | -58,532,056 | -2,627,111 |

**Explication de la hausse de coût du gaz de 2 516 000 \$ entre les  
 fermetures 2014 et 2015**

|   | 2015              | 2014              | Écart            |
|---|-------------------|-------------------|------------------|
| Coût du gaz                                 | 35,597,041        | 33,352,304        | 2,244,737        |
| Normalisation de la température             | -1,966,037        | -2,269,713        | 303,676          |
| Gaz perdu                                   | 328,950           | 50,626            | 278,324          |
| Solde des comptes cumulatifs de gaz naturel | 188,049           | 498,408           | -310,359         |
| <b>Total</b>                                | <b>34,148,003</b> | <b>31,631,625</b> | <b>2,516,378</b> |

**Veillez également vous référer à la réponse 3.3 de la demande de renseignements no 3 de la Régie (GI-13 document 4) pour les explications de la hausse des revenus détaillée ci-dessus.**

**En ce qui concerne la hausse des amortissements, elle s'explique principalement par la hausse des immobilisations réglementées que l'on retrouve à la ligne 1 de la pièce GI-3, document 2. La hausse moyenne est de 6,038 M\$ entre 2014 et 2015.**

**L'autre élément qui fait fluctuer l'amortissement est la nature de l'augmentation des différentes composantes de ces immobilisations réglementées. Le tableau qui suit présente les écarts pour les différentes composantes de ces immobilisations entre 2014 et 2015.**

**Explication de la hausse de l'amortissement de 175 000 \$ entre les fermetures 2014 et 2015**

|                                       | Taux   | 2014         | 2015         | Écart       |
|---------------------------------------|--------|--------------|--------------|-------------|
| Branchements d'immeubles              | 4,52 % | \$ 2,164,706 | \$ 2,287,336 | \$ 122,630  |
| Contribution branchements d'immeubles | 5%     | \$ (25,894)  | \$ (14,662)  | \$ 11,232   |
| Conduites principales                 | 2,22 % | \$ 1,564,257 | \$ 1,614,526 | \$ 50,269   |
| Contribution conduites principales    | 5%     | \$ (730)     | \$ (730)     | -           |
| Postes de mesurage                    | 2,36 % | \$ 70,463    | \$ 80,477    | \$ 10,014   |
| Contribution postes de mesurage       | 5%     | \$ (7,591)   | \$ (7,858)   | \$ (266)    |
| Compteurs                             | 2,12 % | \$ 118,119   | \$ 123,569   | \$ 5,449    |
| Améliorations locatives               |        | \$ 63,978    | \$ 64,338    | \$ 360      |
| Équipements de bureaux                | 7,32 % | \$ 50,650    | \$ 48,947    | \$ (1,703)  |
| Machinerie et outillage               | 10%    | \$ 25,490    | \$ 27,053    | \$ 1,563    |
| Équipements de communication          | 5,71 % | \$ 24,778    | \$ 24,796    | \$ 18       |
| Équipement informatique               | 25%    | \$ 89,441    | \$ 103,237   | \$ 13,797   |
| Sous-total                            |        | \$ 4,137,665 | \$ 4,351,029 | \$ 213,364  |
| Logiciel CIS                          |        | \$ 1,044,168 | \$ 1,084,390 | \$ 40,222   |
| Logiciel Autres                       |        | \$ 94,107    | \$ 15,104    | \$ (91,136) |
| Sous-total                            |        | \$ 1,138,275 | \$ 1,099,494 | \$ (38,781) |
| Total                                 |        | \$ 5,275,940 | \$ 5,450,522 | \$ 174,582  |

- 2. Références :** (i) Pièce B-0009, document 1.1, p. 1;  
 (ii) Dossier R-3924-2015 Phase 3, décision D-2016-014, p. 20, tableau 2.

**Préambule :**

La Régie présente une analyse comparative entre les résultats réglementés de la fermeture 2015 et de l'année de base 2015.

### Bénéfice net réglementé

| <i>En milliers de \$</i>                   | Fermeture<br>2015<br>(référence (i)) | Année de base<br>2015<br>(référence (ii)) | Écarts      |              |
|--|--------------------------------------|---|-------------|--------------|
| <b>REVENUS</b>                             |                                      |   |             |              |
| Ventes de gaz                              | 61 159                               | 61 814                                    | (655)       | -1,1%        |
| Coût du gaz                                | 34 148                               | 34 700                                    | (552)       | -1,6%        |
| Bénéfice brut sur ventes de gaz            | 27 011                               | 27 114                                    | (103)       | -0,4%        |
| Supplément de recouvrement                 | 312                                  | 292                                       | 20          | 6,8%         |
| Total des revenus                          | 27 323                               | 27 406                                    | (83)        | -0,3%        |
| <b>CHARGES</b>                             |                                      |   |             |              |
| Charges d'exploitation                     | 14 229                               | 14 484                                    | (255)       | -1,8%        |
| Amortissement des immobilisations          | 5 451                                | 5 428                                     | 23          | 0,4%         |
| Taxes municipales et autres                | 717                                  | 712                                       | 5           | 0,7%         |
| Total des charges                          | 20 397                               | 20 624                                    | (227)       | -1,1%        |
| <b>BÉNÉFICE NET AVANT IMPÔT</b>            | <b>6 927</b>                         | <b>6 782</b>                              | <b>145</b>  | <b>2,1%</b>  |
| Impôt                                      | 1 666                                | 1 468                                     | 198         | 13,5%        |
| <b>BÉNÉFICE NET</b>                        | <b>5 260</b>                         | <b>5 315</b>                              | <b>(55)</b> | <b>-1,0%</b> |
| Excédent de rendement remis à la clientèle | 29                                   | 72  | (43)        | -59,7%       |
| <b>BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ</b>             | <b>5 289</b>                         | <b>5 387</b>                              | <b>(98)</b> | <b>-1,8%</b> |

#### Demande :

2.1 Veuillez expliquer les écarts suivants entre la fermeture 2015 et l'année de base 2015 :

- Ventes de gaz -655 000 \$;
- Coût du gaz -552 000 \$;
- Bénéfice brut sur les ventes de gaz -103 000 \$;
- Charges d'exploitation -255 000 \$;
- Impôt 198 000 \$.

#### Réponse 2.1 :

##### Écart ventes de gaz

L'écart de 655 000 \$ s'explique principalement par la baisse des coûts du gaz, qui a eu un effet de réduction de 552 000 \$ sur les 655 000 \$.

L'écart restant provient d'un nombre de clients plus élevé au global (+99), affectant à la hausse les revenus fixes de l'entreprise (obligations mensuelles et obligations reliées à la demande contractuelle). Cet élément est plus que compensé par une réduction des revenus par volume retiré. Cela s'explique par le fait que les volumes retirés l'ont été à des taux moindres. En effet, bien que le volume total retiré par les clients ait été supérieur à ce qui avait été anticipé (+ 1 111 000 m<sup>3</sup>), le volume de la classe résidentielle a été largement moindre (- 1 187 000 m<sup>3</sup>). Or, celle-ci a des taux largement supérieurs aux classes tarifaires industrielles, qui elles, ont eu une hausse de volume combinée de 2 077 000 m<sup>3</sup>.

### Écart coût du gaz

Écart du coût du gaz entre l'année de base et la fermeture 2015

|                               | Jan | Feb | Mar | Apr | Mai     | Jun      | Juillet  | Août     | Sept     | Oct      | Nov      | Dec      | Total      |
|-------------------------------|-----|-----|-----|-----|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|------------|
| Coût du gaz AVANT Niagara Gas | 0   | 0   | 0   | 0   | -99,973 | -44,398  | -168,563 | -251,618 | 14,419   | -26,694  | -178,913 | -735,966 | -1,491,705 |
| Niagara Gas                   | 0   | 0   | 0   | 0   | 0       | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | 0          |
|                               | 0   | 0   | 0   | 0   | -99,973 | -44,398  | -168,563 | -251,618 | 14,419   | -26,694  | -178,913 | -735,966 | -1,491,705 |
| Rider D                       | 0   | 0   | 0   | 0   | -6,653  | -5,807   | -4,931   | -5,338   | -5,609   | -9,192   | -12,200  | -15,190  | -64,920    |
| Liquidation client            | 0   | 0   | 0   | 0   | 0       | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | 0        | -2,948   | -2,948     |
| Banking                       | 0   | 0   | 0   | 0   | -34,918 | -34,276  | 25,539   | 106,043  | -32,895  | -11,140  | 10,991   | 37,945   | 67,288     |
| Gaz perdu & Normalisation     | 0   | 0   | 0   | 0   | 97,794  | -86,798  | -19,550  | 31,547   | -77,743  | -87,412  | 153,307  | 929,671  | 940,816    |
|                               | 0   | 0   | 0   | 0   | -43,750 | -171,279 | -167,505 | -119,366 | -101,827 | -134,439 | -26,815  | 213,513  | -551,468   |

### Écart du bénéfice brut sur les ventes de gaz

L'écart du bénéfice brut sur les ventes de gaz s'explique par l'écart entre les ventes de gaz et le coût du gaz.

### Écart des charges d'exploitation : économie de 255 000 \$

#### Écart des salaires

Au niveau des salaires, globalement, l'écart est de 133 k \$ supérieur à ce qui avait été projeté pour l'année de base.

Cet écart provient principalement des éléments suivants :

- Au secteur des ventes, l'écart à la baisse 17 200 \$ s'explique principalement par une réduction de salaire à un employé ayant quitté l'entreprise pour un montant de 11 000 \$. Le reste de l'écart représente des petites économies telles que des semaines de congés non payées et non prévues.
- Au secteur des opérations et de l'entretien, l'économie de 20 300 \$ découle principalement d'une augmentation de près de 20 000 \$ de salaires capitalisés, soit un peu plus important que ce qui avait été anticipé.

- En ce qui concerne l'administration, la hausse de coûts de 210 300 \$ provient du montant final du règlement pour une situation de ressources humaines, qui a été légèrement inférieur à ce qui avait été projeté (- 11 000 \$) et par la prime de séparation à un employé pour 220 000 \$.
- En ce qui concerne le service à la clientèle, l'économie de 31 100 \$ s'explique ainsi :
  - Des semaines de congé sans soldes pour 5 000 \$;
  - Remplacement d'une ressource au service à la clientèle ayant un salaire moindre pour une économie de 3 000 \$;
  - Une portion de salaire de certaines ressources pour travailler dans le projet WAMS, non totalement compensé par des ajouts de temps additionnels aux autres ressources, pour une économie de 16 397 \$;
  - Autres écarts divers : 4 023 \$.
- Informatique et Affaires réglementaires, économies de 8 800 \$.

Au niveau des autres dépenses, l'économie est de 388 k \$ comparativement à ce qui avait été projeté pour l'année de base.

Cet écart provient principalement des éléments suivants :

- Affaires réglementaires : l'économie de 145 400 \$ s'explique par :
  - Un coût moindre de 35 000 \$ associé à la relocalisation d'un employé. Ce montant avait été projeté sur la base des coûts prévus par le sous-traitant offrant le service de localisation. Le coût total aura été moindre dans ce cas.
  - Un coût moindre pour les études d'experts, de l'ordre de 140 000 \$. Cela s'explique par le report du traitement du dossier de la phase 4 à 2016 ainsi que par le report en partie des coûts associés aux travaux entourant le mécanisme incitatif.
  - Un coût additionnel d'études d'experts de 26 252 \$ relié au reclassement requis par la Régie pour l'étude de l'expert Dunsky Expertise en énergie.
  - Le reste de l'écart s'explique par des coûts additionnels 3 348 \$ qui se composent de petites variations sur plusieurs éléments.
- Ventes et communication : l'économie de 10 500 \$ s'explique principalement par une réduction de l'ordre de 7 000 \$ dans le secteur des ventes commerciales, où le représentant a été absent une partie de l'année pour différentes raisons, menant à une réduction des dépenses associées à ce poste. Le reste de l'écart de 3 500 \$ se compose de petites variations sur plusieurs éléments.

- **Service à la clientèle : L'économie de 68 300 \$ et s'explique par :**
  - Dans l'exercice du couru de fin d'exercice, un des éléments associés au coût d'un sous-traitant (lecteur de compteurs) a été sous-estimé et sera par conséquence comptabilisé à titre de dépenses en 2016 occasionnant un écart favorable de 22 300\$.
  - Des coûts moindres pour la poste de 12 100 \$.
  - Une réduction de près de 9 600\$ dans la papeterie, le matériel de bureau et le coût du papier pour factures émises.
  - Une économie de 6 600 \$ pour les frais associés au remboursement des frais de scolarité accordé à certains de nos employés.
  - Des revenus provenant des articles 23.1.1.3, 23.1.1.5 et 23.1.1.7 des Conditions de service et Tarif légèrement plus élevés que prévus de 5 100\$.
  - Des coûts moindres de 5 000 \$ pour les dépenses de transport et de repas.
  - Une économie de 3 200\$ associées aux demandes de vérification de compteurs faites par le centre d'appels à notre sous-traitant lorsqu'on doute de l'exactitude de la mesure de l'appareil de mesurage.
  - Une réduction de coût de 2 900\$ pour les récompenses accordées de façon spontanée à des employés qui se démarquent dans leur travail.
  - Le reste de l'écart de 1 500 \$ se compose de petites variations sur plusieurs éléments.
  
- **Informatique : Économie de coûts 7 500 \$ se composent de plusieurs petites variations.**
  
- **Administration : Les coûts additionnels de 32 100 \$ s'explique par :**
  - Une baisse de la charge d'assurance de 41 700 \$.
  - Une réduction des charges capitalisées 159 600 \$ en relation avec le congé de contribution au fonds de retraite ainsi que par une capitalisation moindre en salaire, ce qui a un effet à la hausse sur ce centre de coût.
  - Réduction des avantages sociaux pour 226 300 \$.
  - Une augmentation des honoraires professionnels, pour la majorité de l'écart provenant de frais légaux, pour 82 600 \$.
  - Une augmentation de 14 000 \$ découlant d'une réduction des charges supportées par les activités non réglementées, le tout en lien avec l'application de la méthode d'allocation des charges entre les activités réglementées et non réglementées en place en 2015.
  - Les autres charges d'administration ont été supérieures de 43 900 \$. À cet égard, à noter une augmentation de l'ordre de 62 000 \$ qui provient d'une

augmentation des mauvaises créances compensée par plusieurs petites variations.

- **Opérations et Entretien : L'économie est de 151 300 \$ sur un budget de plus de 2 M\$ s'explique par :**
  - **Le groupe des opérations a plusieurs centres de coûts qui sont en partie communiquant. De plus, une portion des salaires et des dépenses est capitalisée, et ces montants fluctuent en relation avec la nature des travaux effectués à chaque année. Enfin, une portion des travaux est également récupérable, principalement les travaux qui sont requis suite à un bris.**

Par incidence, une variation dans les travaux prévus en cours d'années affecte de manière différente les éléments de coûts du service des opérations. Par exemple, en 2015, un bris majeur a eu lieu sur une conduite principale, menant à des activités non prévues pour une durée de plusieurs jours, incluant salaires internes, sous-traitants, matériaux, etc. De plus, comme les gens ont été mobilisés pour répondre à cette urgence non prévue, les ressources ont été détournées des obligations usuelles, ce qui amène une variation en chaîne sur les travaux effectués dans l'année et sur les coûts de plusieurs éléments du service.

Cela pour mentionner que l'explication de la variation de coûts entre le budget, l'année de base et le réel n'est pas identifiable aisément. Le groupe gère à l'intérieur de son enveloppe et réagit selon les besoins en cours d'année, que ce soit plus ou moins de nouvelles clientèles, plus ou moins de travaux de réparation ou d'entretien, plus ou moins de bris, etc.

Du montant de 151 300 \$, Gazifère peut directement identifier les variations de coûts suivantes :

- **Économie de 35 128 \$ pour la formation et le développement des employés.**
- **Un coût additionnel non prévu de 23 580 \$ pour la relocalisation d'un employé.**
- **Économie de 81 005 \$ pour les frais professionnels incluant les frais de la francisation, frais légaux, frais de Enbridge Gas Distribution, etc.**
- **Économie de 12 774 \$ pour l'entretien de la flotte de véhicules.**
- **Économie de 2 227 \$ pour les dons et commandites.**
- **Économie de 4 556 \$ pour les frais de déplacement et conférences.**

Ces éléments expliquent 112 110 \$ sur le total de 151 300 \$.

Le reste de l'écart se compose de plusieurs variations associées aux différents types de travaux encourus en cours d'années, ayant des effets sur la capitalisation, les travaux facturés aux entrepreneurs ou aux clients, les matériaux, etc.

- Charges entre compagnies affiliées : Prenant en compte la perte sur disposition d'un actif, la hausse de coûts est de 37 400\$.

### Écart de l'impôt

Veillez vous référer au tableau de la page suivante. Ce tableau présente les sources d'écart menant au différentiel de 198 (000)\$ entre la charge d'impôt projetée 2015 et la charge d'impôt réelle de l'année 2015.

|  | Base | Impôt | Explication   |
|--|------|-------|---|
| Bénéfice net avant impôt et intérêts réglementaires supérieur  | 414  | 111   | Le bénéfice net avant impôt et intérêts réglementaires réel a été supérieur de 145 (000)\$. Les intérêts réglementaires ont été inférieurs, de l'ordre de 269 (000)\$, ce qui contribue à augmenter le bénéfice avant impôt. La variation totale est donc une hausse du bénéfice net avant impôt et intérêts réglementaires de 414 (000)\$.<br>Concernant la variation du bénéfice net avant impôt et intérêts réglementaires, veuillez vous référer aux éléments de réponses ci-dessus. Concernant la variation des intérêts réglementaires, ils s'expliquent principalement par le fait que la base de tarification réelle a été plus faible que celle prévue à l'année de base 2015.   |
| Charges réglementaires plus élevées que prévues (1)  | -114 | -31   | Lors de l'élaboration de la projection 2015, l'hypothèse de base était que les dépenses associées à des comptes d'écarts allaient se réaliser tel que budgété. Or, le réel a été différent. Prenons par exemple les charges réglementaires. Gazifère avait un budget de 450 000\$. Les dépenses réelles ont été de 380 183\$, donnant ainsi un solde de CFR-charges réglementaires 2015 de (69 817)\$ (soit 380 183\$- 450 000\$ = 69 817 à retourner aux clients). Voir le détail à la note (1) ci-dessous.  |
| Charges de francisation moins élevées que prévues  | 173  | 47    | Nous avons prévu des dépenses concernant la francisation de 199,4 (000)\$ (selon la requête 3924-2015, pièce GI-34, document 3, page 1 de 2, ligne 2, colonne 5), alors que les dépenses réelles ont été de 26 (000)\$ (voir GI-7, document 2, page 1 de 10, Tableau des investissements liés au Projet de francisation). Ecart de 26 (000)\$-199 (000)\$ = -173 (000)\$.   |
| Réclamations - bris 2015   | -123 | -33   | Les bris réels déductibles 2015 sont de 114 (000)\$. Aucun montant n'a été projeté concernant d'éventuels bris. Impact: réduction d'impôt de 31 (000)\$. A ceci s'ajoute une erreur d'estimé d'impôt liée à la réintégration de l'amortissement comptable de la réserve d'auto-assurance. En effet, l'amortissement de l'auto-assurance n'est pas déductible, donc doit être réintégré dans le calcul du revenu imposable. Le montant de réintégration utilisé lors de la projection a été de 12,7 (000)\$ au lieu de 4,4 (000)\$ tel que le montant d'amortissement projeté. Impact: sur-réintégration de: -2 (000)\$. Soit: 4,4 - 12,7 = -8,3 et 8,3 * 26,9% d'impôt = -2 (000)\$.  |
| L'amortissement comptable a été plus élevé que prévu   | 23   | 6     | L'écart de 23 (000)\$ sur un budget de 5 428 (000)\$ ne représente qu'une variation de 0,4%, ce qui selon Gazifère est non significatif par rapport au budget.  |
| L'amortissement fiscal a été moins élevé que prévu   | 122  | 33    | L'amortissement fiscal étant plus rapide que l'amortissement comptable, les variations dans les additions peuvent avoir un impact sur l'amortissement fiscal plus important que sur l'amortissement comptable. Cela a été le cas en 2015 où, par exemple, il était notamment prévu des additions d'actifs intangibles de 443 (000)\$, alors que le réel n'a été que de 373 (000)\$. Si l'on utilise une règle de demi-année pour l'intégration dans les immobilisations, tant au point de vue fiscal que comptable, nous avons un impact sur l'amortissement fiscal de -35 (000)\$: soit variation de -70 (000)\$ (provenant de 443 000 - 373 000) * 1/2 année * taux d'amortissement fiscal de 100% = -35 (000)\$. L'impact de l'amortissement comptable concernant ces additions inférieures est de -3 (000)\$ car les taux d'amortissement comptables concernés sont de 14,29% et 25% (2 catégories d'immobilisations), ce qui est inférieur au taux fiscal de 100%. |
| Coût des retraits inférieur à ce qui avait été prévu   | 176  | 47    |   |
| Réintégration de l'amortissement comptable de la machinerie lourde et du matériel roulant qui est comptablement réintégré aux additions en capital des Branchements d'immeubles et des Conduites principales (traitement spécifié dans l'ordonnance GC-24, pages 5 et 6) | 62   | 17    | La réintégration fiscale de l'amortissement comptable de la machinerie lourde et du matériel roulant qui est réintégré aux additions en capital n'a pas été prévue lors de l'établissement de la charge d'impôt projetée, par erreur. Le revenu imposable projeté a donc été sous-estimé de cet élément, causant une hausse dans le comparatif de la charge d'impôt réelle versus projetée.   |
| Autres   | 4    | 1     |   |
|  |      | 198   | Hausse comparative de la charge d'impôt telle que présentée dans le préambule à cette question.   |

Note 1:

|  | Montant prévu en Cause | Montant réellement dépensé en 2015 | Ecart         |
|--|------------------------|------------------------------------|---------------|
| Charges réglementaires de l'année 2015           | 450,000                | 380,183                            | (69,817) (1)  |
| PGEÉ de l'année 2015                             | 285,213                | 133,720                            | (151,493) (2) |
| Quote-Part versée au MRNF de l'année 2015        | 40,567                 | 409,182                            | 368,615 (3)   |
| SPEDE - compte de fonctionnement de l'année 2015 | 85,000                 | 52,148                             | (32,852) (4)  |
|  | 860,780                | 975,233                            | 114,453       |

(1) Voir GI-2, document 1.5, page 1 de 1, ligne 14, colonne 12.  
(2) Voir GI-2, document 1.5, page 1 de 1, ligne 13, colonne 12.  
(3) Voir GI-2, document 1.5, page 1 de 1, ligne 13, colonne 15.  
(4) Voir GI-2, document 1.5, page 1 de 1, ligne 13, colonne 16.

- 3. Références :** (i) Pièce B-0010, document 1.2, p. 1;  
 (ii) Pièce B-0009, document 1.1, p. 1.

**Préambule :**

- (i) Gazifère présente une analyse comparative des volumes des ventes :

| Volumes de vente<br>(en 1 000 m <sup>3</sup> ) | Fermeture 2015<br>vs Cause 2015 |              | Fermeture 2015<br>vs Fermeture 2014 |               |
|--|---------------------------------|--------------|-------------------------------------|---------------|
|  | Résidentiel                     | 3 284        | 5,1 %                               | -1 678        |
| Commercial                                     | 4 297                           | 7,2 %        | -1 234                              | -1,9 %        |
| Industriel-service continu                     | 3 566                           | 17,0 %       | -170                                | -0,7 %        |
| Industriel-service interruptible               | -1 420                          | -6,2 %       | -526                                | -2,4 %        |
| <b>Sous-total</b>                              | <b>9 727</b>                    | <b>5,8 %</b> | <b>-3 608</b>                       | <b>-2,0 %</b> |
| Stabilisation de la température                | -8 616                          |              | 2 857                               |               |
| <b>Total normalisé</b>                         | <b>1 111</b>                    | <b>0,7 %</b> | <b>-752</b>                         | <b>-0,4 %</b> |

Gazifère présente également une analyse comparative du nombre moyen de clients :

| Moyenne de clients | Fermeture 2015<br>vs Cause 2015 |             | Fermeture 2015<br>vs Fermeture 2014 |              |
|--------------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------------|--------------|
|                    | Résidentiel                     | 105         | 0,3 %                               | 763          |
| Commercial         | -6                              | -0,2 %      | 53                                  | 1,7 %        |
| Industriel         | 1                               | 6,4 %       | 1                                   | 6,4 %        |
| <b>Total</b>       | <b>99</b>                       | <b>0,2%</b> | <b>816</b>                          | <b>2,0 %</b> |

- (ii) Gazifère présente à l'état des résultats, une hausse des revenus des ventes de gaz de 2 627 000\$ (4,5 %) en 2015 par rapport à 2014.

**Demandes :**

3.1 Veuillez expliquer les écarts, pour chacune des catégories de la clientèle :

- Entre la fermeture 2015 et la cause 2015;
- Entre la fermeture 2015 et la fermeture 2014.

**Réponse 3.1 :**

**Voir la pièce GI-13 document 4.**

3.2 Veuillez comparer et expliquer, pour chacune des catégories de client, la variation de la moyenne des clients par rapport à celle des volumes de ventes :

- Entre la fermeture 2015 et la cause 2015;
- Entre la fermeture 2015 et la fermeture 2014.

**Réponse 3.2 :**

**Voir la pièce GI-13 document 4.**

3.3 Veuillez expliquer la hausse des revenus des ventes de gaz de 2 627 000 \$ (4,5 %) (référence (ii)) par rapport à la baisse des volumes de ventes de 752 en 1 000 m<sup>3</sup> (-0,4 %) (référence (i)), entre la fermeture 2015 et la fermeture 2014. Ventiler par catégorie de la clientèle.

**Réponse 3.3 :**

**Voir la pièce GI-13 document 4.**

**4. Référence :** Pièce B-0011, document 1.3, p. 1 et 2.

**Préambule :**

Gazifère présente une analyse comparative des salaires et autres charges, soit une hausse de 611 800 \$ (5,1 %) en 2015 par rapport à 2014, expliquée notamment par :

Note (6) : Opération et entretien (332 600 \$ ou 15,3 %)

Note (9) : Service à la clientèle, gestion des travaux et répartition (162 000 \$ ou 4,0 %).

Gazifère explique ces écarts comme suit :

*« (6) L'augmentation de 334 800 \$ des charges des opérations entre 2014 et 2015 se compose des éléments suivants. Un montant de 109 200 \$ représente les coûts pour la relocalisation d'un employé, le tout selon les modalités usuelles de relocalisation d'un employé en respectant les normes d'Enbridge. Des frais annuels de gestion de 24 000 \$ se sont ajoutés annuellement, découlant des nouvelles modalités contractuelles avec cet entrepreneur. L'augmentation de la sécurité a eu des effets haussiers de l'ordre de 9 000 \$ pour de nouvelles procédures réduisant les risques d'électrocution durant certains travaux. D'autres charges additionnelles reliées à la sécurité comparativement à 2014 se sont ajoutés, soit 72 400 \$ pour les localisations (hausse de coûts et augmentation du nombre de localisations) et augmentation de 13 200 \$ des frais associés à info excavation. Des frais associés à la surveillance de la rue Jacques-Cartier ont eu un effet à la hausse, notamment 15 200 \$ pour un logiciel de surveillance et la surveillance aérienne. De*

*plus, un montant additionnel de 39 800 \$ est relié à la surveillance de chantier effectué par un entrepreneur qui n'avait pas effectué ce genre de travail en 2014. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'interventions sur le réseau effectuées par un entrepreneur, soit une hausse d'environ 8 %, représente un coût additionnel de 39 000 \$. L'écart restant se compose de plusieurs petits éléments, pour 12 600 \$. »*

*« (9) L'augmentation des charges du service de l'administration s'explique par une hausse de la charge salariale de 500 000 \$, compensée par une baisse des autres charges d'opération de ce centre de coûts de l'ordre de 339 000 \$. La hausse de la charge salariale s'explique par un ajout de personnel (66 000 \$), le règlement d'une situation des ressources humaines (non récurrent, 214 000 \$), ainsi que par le règlement de la séparation d'un employé, à l'initiative de la compagnie (220 000 \$, non récurrent). Les autres charges d'opération comportent les variations suivantes : réduction des charges du fonds de pension ( (400 828 \$) - portion activités réglementées), réduction des frais juridiques (51 000 \$), compensées par des hausses dans la bonification aux employés, dans les programmes de santé pour les employés et autres petites variations. » [nous soulignons]*

#### **Demandes :**

4.1 Veuillez justifier les coûts pour la relocalisation d'un employé (109 200 \$) et les modalités usuelles de relocalisation d'un employé en respectant les normes d'Enbridge.

#### **Réponse 4.1 :**

**Gazifère réfère la Régie à une série de réponses à des demandes de renseignements déposées dans le cadre du dossier tarifaire 2016 (R-3924-2015, phase 3), soit les réponses aux questions 8.10, 8.11 et 8.12 de la FCEI qui se retrouvent à la pièce GI-41, document 1. .**

**Nous reproduisons ci-après la première de ces réponses :**

**« (...) La prime versée en 2015 est liée au recrutement du Directeur des opérations qui occupait une autre fonction au sein d'Enbridge.**

**Il s'agit d'un poste névralgique chez Gazifère qui nécessite une ressource spécialisée avec une connaissance pointue de la gestion d'un réseau de distribution gazier et de la culture d'une entreprise d'utilité publique, en plus d'être bilingue (français pour le travail interne et dans la région, anglais pour les relations avec Enbridge, notamment pour suivre des formations techniques, participer à l'intégration des pratiques d'Enbridge, etc.) »**

**Quant aux modalités usuelles de relocalisation d'un employé au sein d'Enbridge inc., nous vous référons à l'annexe 1, qui présente la description de ces modalités.**

4.2 Veuillez expliquer les charges additionnelles reliées à la sécurité comparativement à 2014 qui se sont ajoutées, soit 72 400 \$, pour les localisations (hausse de coûts et augmentation du nombre de localisations). Veuillez indiquer le nombre de localisations.

**Réponse 4.2 :**

Comparativement à 2014, il y a eu une croissance du coût moyen par localisation de 36,18 \$ à 38,94 \$. Cette hausse de coût moyen découle de l'augmentation annuelle du coût des localisations prévu dans le contrat liant Gazifère à la compagnie offrant ce service qui est indexé de 2,5 % par année. De plus, il existe différents types de services (15) de localisation, avec des prix différents, qui varient par exemple en fonction du caractère normal ou urgent des localisations à effectuer. La composition des types de localisations réalisées à chaque année influe sur le coût moyen des localisations.

Considérant les 8644 localisations effectuées en 2014, la hausse du coût moyen explique une hausse de coûts de 23 900 \$.

De plus, pour 2015, il y a eu 1245 demandes de localisation additionnelles comparativement à 2014, ce qui représente un coût additionnel de 48 500 \$ (38,94 \$ \* 1245).

Les montants sont arrondis.

4.3 Veuillez justifier le montant additionnel de 39 800 \$ relié à la surveillance de chantier effectué par un entrepreneur qui n'avait pas effectué ce genre de travail en 2014.

**Réponse 4.3 :**

Gazifère réfère la Régie à une série de réponses à des demandes de renseignements déposées dans le cadre du dossier tarifaire 2016 (R-3924-2015, phase 3), soit les réponses aux questions 2.3, 2.4 et 2.5 de la Régie, les réponses aux questions 17.1 et 17.2 de l'ACEFO et la réponse à la question 8.16 de la FCEI qui se retrouvent respectivement aux pièces GI-39, document 3, GI-40, document 1, et GI-41, document 1.

Nous reproduisons ci-après cette dernière réponse :

« Cette canalisation a été désignée comme un élément vital du réseau en 2014 en raison du risque relativement élevé associé à celle-ci. En effet, le pipeline est situé dans un quartier résidentiel où des activités de construction importante ont (eu) lieu (en 2015). De plus, ce pipeline alimente une partie importante de la clientèle de Gazifère (près de 50 % de celle-ci) et il n'y a aucune autre alimentation possible actuellement. Conséquemment, un suivi rigoureux des activités réalisées à proximité de ce gazoduc en utilisant des ressources internes et externes permet à Gazifère de gérer les risques potentiels de manière adéquate et de rester en lien avec les meilleures pratiques des entreprises d'utilité publique dans d'autres provinces. » (nos ajouts)

Par ailleurs, les réponses susmentionnées démontrent que le budget prévu était de 60 000 \$ dans le cadre de l'année de base 2015, alors que les coûts réels ont été de 55 000 \$ (39 800 \$ relié à la surveillance de chantier et 15 200 \$ pour un logiciel de surveillance et la surveillance aérienne).

4.4 Veuillez justifier les écarts suivants :

- le règlement d'une situation des ressources humaines (non récurrent, 214 000 \$);
- le règlement de la séparation d'un employé, à l'initiative de la compagnie (non récurrent, 220 000 \$).

#### Réponse 4.4 :

En ce qui concerne le règlement d'une situation de ressources humaines, Gazifère réfère la Régie à une réponse à la demande de renseignements de la Régie déposée dans le cadre du dossier tarifaire 2016 (R-3924-2015, phase 3), soit la réponse à la question 8.1, qui se retrouve à la pièce GI-41, document 1.

Dans cette réponse, Gazifère indique que pour des raisons de confidentialité reliées à l'entente de règlement intervenue en lien avec cette situation de ressources humaines, elle n'est pas en mesure de divulguer davantage de détails sans requérir que cette divulgation se fasse par le truchement d'un dépôt confidentiel.

Par ailleurs, Gazifère tient à souligner que la situation représente une cessation d'emploi chez Gazifère. À noter que Gazifère avait prévu un montant de 225 000 \$ à cet égard pour l'année de base 2015 comparativement au montant de 214 000 \$ qui a effectivement été versé.

En ce qui concerne le règlement de la séparation d'un employé, celui-ci découle d'un effort concerté entrepris au sein de l'ensemble de l'entreprise Enbridge. En effet, au mois de décembre 2015, suite à un changement majeur dans l'industrie dans laquelle la grande famille Enbridge évolue, un effort de rationalisation important a été entrepris et il s'est traduit par une réduction des ressources humaines de 5 % ou 500 emplois.

Le changement majeur dont il s'agit ainsi que les mesures qui en résultent sont précisées dans l'article reproduit ci-après :

**The Canadian Press**

**Published Monday, November 16, 2015 6:39PM EST**

**CALGARY -- Pipeline operator Enbridge (TSX:ENB) is cutting five per cent of its workforce as low oil prices continue to take their toll on the energy sector.**

**The move affects 500 people at all levels of the company in the United States and Canada.**

The company says it is also leaving 100 positions unfilled.

Enbridge's peer, TransCanada, has also been cutting staff, starting with its higher leadership ranks.

Enbridge spokesman Graham White says those receiving layoff notices will receive support and the cuts won't compromise safety, operational reliability or environmental protection.

White says that although the steps are necessary for Enbridge to stay competitive, the company remains on strong footing and will continue to grow.

"A key element of our success depends on our competitiveness and our ability to withstand difficult times like those our industry is experiencing today. Disciplined cost management has always been part of that and core to our business model," he said.

"While Enbridge is more resilient to commodity price downturns than others, we're not immune," White added. "We're taking these actions to remain competitive, ensure we can continue to serve our stakeholders well and to further strengthen our foundation for the future."

Lien internet : <http://www.bnn.ca/News/2015/11/16/Enbridge-cuts-5-of-work-force-as-company-copes-with-energy-downturn-.aspx>

Gazifère a également participé à ce grand exercice de rationalisation. Considérant la particularité de Gazifère, une seule ressource a été coupée chez Gazifère, en lieu et place de 5 % de la force de travail en moyenne dans l'ensemble de la grande famille Enbridge. C'est ce qui explique le règlement de la séparation d'un employé à l'initiative de la compagnie.

4.5 Veuillez indiquer les montants pour les années 2015 et 2014 des charges de fonds de pension, par composante et expliquer la réduction des charges du fonds de pension de 400 828 \$.

**Réponse 4.5 :**

Les montants présentés ci-dessous sont également ceux qui ont été présentés lors des dossiers tarifaires des années en cause et proviennent des rapports de Mercer (Canada) Limited.

|  | 2015        | 2014          | Écart   |
|--|-------------|---------------|---------|
| DB going concern service cost                                  | 553.00\$    | 454.26\$      |         |
| DC service cost  | 65.1        | 50.75         |         |
| Solvency amortization payments                                 |             | <u>655.20</u> |         |
|  | 618.10\$    | 1 160.21\$    | -542.11 |
| Portion capitalisée et allouées aux activités non réglementées | 170.1       | 311.71        | -141.61 |
| Total inclus dans les tarifs                                   | 448.0\$ (1) | 848.5\$ (2)   | -36.5   |

**Ces montants représentent les facteurs exogènes – avantages postérieurs à l’emploi selon la méthode des déboursés pour le régime de retraite et la réduction de la charge totale du fonds de pension est principalement causée par le « solvency amortization payment » qui n’a pas été requis après l’année 2014 et ce selon les calculs de l’actuaire Mercer.**

**(1) Tel que présenté à la pièce GI-26, document 2.4, page 1 de 1, Requête 3884-2014**

**(2) Tel que présenté à la pièce GI-17, document 2.4, page 1 de 1, Requête 3840-2013**

4.6 Veuillez quantifier et expliquer les hausses dans la bonification aux employés et dans les programmes de santé pour les employés.

**Réponse 4.6 :**

**Afin d’interpréter correctement la variation de la bonification aux employés, nous éliminons du montant comptabilisé en tant que dépenses pour la bonification aux employés, les sous et surestimations qui sont incluses aux montants de la dépense à chaque année.**

|   | 2015            | 2014            |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>(en milliers de \$)</b>                                    |                 |                 |
| <b>Montant comptabilisé en fin d’exercice</b>                 | <b>736.67\$</b> | <b>570.44\$</b> |
| <b>Retraitement afin d’exclure la sous et surestimation :</b> |                 |                 |
| <b>Sous-estimation de l’année 2014</b>                        | <b>(12.30)</b>  |                 |
| <b>Sur-estimation de 2013</b>                                 |                 | <b>82.23</b>    |
| <b>Montant de la bonification pour l’année</b>                | <b>724.37</b>   | <b>652.67</b>   |

La bonification attribuée en 2015 a été de 89 700 \$ plus élevé que 2014.

Les raisons expliquant cette hausse provient principalement de l'augmentation de la masse salariale de l'ensemble de l'entreprise entre 2014 et 2015. De plus, les résultats de l'indice de performance de Gazifère et d'Enbridge Inc. qui compose une partie importante de la détermination de la bonification, a été supérieure en 2015 comparativement à 2014, ce qui a eu un effet à la hausse sur la bonification versée aux employés.

Quant au nouveau programme de santé, introduit en 2015, il représente un coût additionnel de 21 000 \$ en 2015. Ce nouveau programme de santé et bien-être a pour objectif d'augmenter la participation des employés à plusieurs initiatives améliorant les comportements personnels tel que l'alimentation, l'exercice, une bonne gestion du stress, de saines habitudes de vie, etc.

5. **Référence :** Pièce B-0011, document 1.3, p. 1.

**Préambule :**

Gazifère présente une analyse comparative des services entre compagnies affiliées, soit une hausse de 161 400 \$ (11,5 %) en 2015 par rapport à 2014, qui se détaille comme suit :

|  | 2015<br>(000\$) | 2014<br>(000\$) | Ecart<br>(000\$) |
|--|-----------------|-----------------|------------------|
|  | 1               | 2               | 3=1-2            |
| Administration                                       | 1,308.6         | 1,176.3         | 132.3            |
| Informatique   | 678.1           | 534.4           | 143.7            |
| Autres   | 80.3            | 140.8           | (60.5)           |
|  | <u>2,066.9</u>  | <u>1,851.4</u>  | <u>215.5</u>     |
| Montant transféré aux activités non réglementées     | (503.4)         | (449.3)         | (54.1)           |
|  | <u>1,563.6</u>  | <u>1,402.1</u>  | <u>161.4</u>     |
| Total imputé aux charges d'exploitation réglementées |                 |                 |                  |

Gazifère explique cette hausse de 161 400 \$ comme suit :

*« Les services entre compagnies affiliées de nature administrative augmentent principalement du fait de l'introduction d'un nouveau système informatisé pour la gestion des comptes à payer (40 000 \$), ainsi que d'une variation à la hausse des charges en provenance de Enbridge inc., les clés de répartition pour imputer ces dernières demeurant constantes par rapport aux années antérieures. La gamme des services offerts par Enbridge inc. évolue d'année en année. Par exemple, un nouveau service centralisé d'information concernant les politiques et procédures des ressources humaines, accessible par téléphone, courriel ou par soumission en ligne via l'intranet de l'entreprise est entrée en fonction fin 2014 et contribue à l'augmentation constatée ci-dessus (11 000 \$). »*

*La variation des frais entre compagnies affiliées de nature informatique s'explique par une augmentation concernant le soutien aux infrastructures, une augmentation concernant les frais de certains logiciels (leaksurvey, eqat, ...), un frais lié à un audit de sécurité informatique (dépense ponctuelle, 24 600 \$), ceci étant partiellement compensé par une diminution de frais relatifs à un outil de partage des données, la version étant stabilisée (UCIR, 39 000 \$).*

*Enfin, la variation des autres services entre compagnies affiliées s'explique par une diminution des frais de formation données par une société affiliée depuis que Gazifère dispose d'un formateur au sein de son équipe (49 000 \$), ainsi qu'à une diminution des frais de consultation pour les services de régulation et mesure. »*

#### **Demandes :**

5.1 Veuillez quantifier et expliquer la variation à la hausse des charges en provenance d'Enbridge inc. faisant partie de l'écart de 132 300 \$ (11,2 %), bien que les clés de répartition pour imputer ces dernières demeurent constantes par rapport aux années antérieures. Veuillez fournir les composantes.

#### **Réponse 5.1 :**

**Les charges d'exploitation qui proviennent de services rendus par des sociétés affiliées découlent d'allocations directes (en lien avec des demandes directes de Gazifère) ou d'un partage de coûts entre l'ensemble des entreprises faisant partie du Groupe Enbridge. Ces derniers coûts évoluent d'année en année, selon les besoins et les initiatives de l'ensemble du groupe et les situations particulières qui se présentent à chaque année.**

**Une fois ces charges déterminées pour l'ensemble du Groupe Enbridge, elles sont imputées aux entreprises faisant partie du groupe selon la méthode d'allocation des coûts qui est la même pour l'ensemble des entreprises qui se font allouer des coûts au sein du Groupe Enbridge.**

**Les différentes composantes de ces charges sont les mêmes que celles qui ont été présentées dans le rapport de l'expert MNP dans le cadre de la phase 4 du dossier R-3924-2015 (pièce**

GI-19, pages 17 et 18), soit les 14 composantes suivantes et une quinzième reliée à l'informatique (identifiée sous l'appellation « Enterprise IT Systems and Support ») qui fait l'objet de la question 5.2 de la Régie :

- **Audit**
- **Compensation & Benefit**
- **Corporate Services**
- **Common Stock-Based Compensation**
- **Discretionary adjustment**
- **Executive Management**
- **Human Resources**
- **Insurance**
- **Legal Services**
- **Operations & Engineering**
- **Regulatory Support**
- **Rent & Leases**
- **Direct Stock-Based Compensation**
- **Treasury & Accounting**

Cependant, les sous composantes de chacune de ces composantes sont appelées à varier dans le temps selon la nature des objectifs du Groupe Enbridge et l'évolution des besoins dudit groupe, en relation avec l'évolution de l'environnement d'affaires dans lequel toutes les entreprises formant le groupe évoluent (variation dans les besoins informatiques, évolution des pratiques de ressources humaines, évolution dans les pratiques entourant la sécurité, besoin de francisation, etc.).

De manière détaillée, voici l'ensemble des sous composantes comprises dans les 14 composantes ci-haut mentionnées présentées par MNP qui expliquent la hausse des charges de 132 300 \$.

**Management fees**

|   | <u>2015</u>      | <u>2014</u>      | <u>Cost differential</u>  |
|---|------------------|------------------|---|
| <b>Enbridge Pipelines</b>                     |                  |                  |   |
| MDM Allocation                                | 5,301            |                  | 5,301 Services offer by EI before 2015  |
| <b>Total Enbridge Pipelines</b>               | <b>5,301</b>     |                  | <b>5,301</b>  |
| <b>Enbridge Gas Distribution</b>              |                  |                  |   |
| Taxation                                      | 3,954            | 8,160            | -4,206  |
| Risk Management                               | 8,973            | 8,035            | 938   |
| Legal/Security & Corporate Services           | 8,611            | 12,673           | -4,061  |
| Operations & Engineering                      | 58,701           | 48,859           | 9,841   |
| Operations & Engineering - Q&A                | 14,836           | 19,695           | -4,858  |
| System Measurement                            | 46,127           | 36,498           | 9,629   |
| HR Compensation                               | 13,764           | 35,306           | -21,543   |
| W.S.I.B. Admin.                               | 0                | 13,500           | -13,500   |
| EFAP  | 8,297            |                  | 8,297   |
| Application Maintenance                       | 0                | 4,902            | -4,902  |
| Payables debt maintenance                     | 39,090           |                  | 39,090  |
| EMT Charges                                   | 36,480           | 21,884           | 14,596  |
| <b>Total Enbridge Gas Distribution</b>        | <b>238,833</b>   | <b>209,513</b>   | <b>29,321</b>   |
| <b>Enbridge Inc.</b>                          |                  |                  |   |
| <b>Other from EI 74 002</b>                   |                  |                  |   |
| - Investor Relations                          | 2,157            | 2,749            | -592 Immaterial decrease  |
| - IT Planning & Governance                    | 19,910           | 25,843           | -5,933 Immaterial decrease  |
| - Total Compensation                          | 29,981           | 34,541           | -4,560 Immaterial decrease  |
| - Strategic Development                       | 15,446           | 14,739           | 707 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - CEO   | 4,636            | 3,433            | 1,203 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - CIO   | 17,649           | 14,772           | 2,877 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Corporate Aviation                          | 7,699            | 7,383            | 316 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Public Web System                           | 24,245           | 17,052           | 7,193 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Compliance                                  | 3,761            | 3,778            | -17 Immaterial decrease   |
| - IAM Systems                                 | 23,974           | 26,783           | -2,809 Immaterial decrease  |
| - Public, Government & Aboriginal Affairs     | 6,688            | 5,966            | 722 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - CFO   | 1,254            | 2,444            | -1,190 Immaterial decrease  |
| - Corporate Controller                        | 20,058           | 20,750           | -692 Immaterial decrease  |
| - Corporate Admin                             | 0                | 10,621           | -10,621 Corporate Admin Cost Center No Longer In existence  |
| - Enterprise Comm & Community Partners        | 50,117           | 30,346           | 19,771 Increase in FTE count within cost Center   |
| - Organizational Effectiveness                | 39,105           | 35,680           | 3,425 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Corporate Development Management            | 1,041            | 0                | 1,041 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - HR Employee Services                        | 43,325           | 0                | 43,325 Addition of HR Employee services cost center   |
| - HR Business Solutions Services              | 18,577           | 0                | 18,577 Addition of HR Business Solutions cost center  |
| - HR BU/DEPT Cost                             | 1,991            | 0                | 1,991 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Treasury                                    | 3,240            | 0                | 3,240 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Records Management Law                      | 2,962            | 0                | 2,962 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Enterprise Travel Procurement Card Program  | 13,009           | 5,829            | 7,180 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Corporate HR                                | 33,584           | 51,508           | -17,924 Reduction in Corporate HR as a result of HR Cost Centers above  |
| - IT PG Security                              | 10,340           | 0                | 10,340 Addition of IT security Cost Center  |
| - HRIS Services                               | 60,568           | 57,534           | 3,034 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Labour Relations                            | 0                | 3,373            | -3,373 Immaterial decrease  |
| - Group VP                                    | 1,857            | 2,018            | -161 Immaterial decrease  |
| - IT Architecture                             | 5,955            | 14,296           | -8,341 Immaterial Increase general cost increase in group   |
| - IT Management                               | 8,510            | 7,436            | 1,074 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - IT ES ECM                                   | 12,549           | 9,704            | 2,845 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - IT Security                                 | 41,960           | 34,612           | 7,348 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Enterprise Safety & Operational Reliability | 5,243            | 4,045            | 1,198 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| Audit Fees                                    | 5,698            | 5,351            | 347 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| <b>Total EI 74 002</b>                        | <b>537,089</b>   | <b>452,586</b>   | <b>96,210</b>   |
| <b>Other from EI - Total 74007</b>            | <b>434,889</b>   | <b>403,401</b>   |   |
| - Directors Fees and Expenses                 | 22,096           | 18,375           | 3,721 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - Legal Fees                                  | 6,260            | 6,353            | -93 Immaterial decrease   |
| - Other Discretionary                         | -43,000          | 54,244           | -97,244 Offset to normalize allocation growth   |
| - Rent & Leases                               | 64,986           | 51,136           | 13,850 Increase in Calgary rents and lease costs  |
| - Depreciation                                | 95,791           | 72,524           | 23,267 Increase in corporate assets resulting in increased depreciation charge)                                     |
| - Employee Benefits                           | 147,881          | 132,794          | 15,087 Increase in corporate pay as a result of merit increases and promotions                                      |
| - Other employee benefits                     | 83,350           | 62,355           | 20,995 Increase in corporate benefits   |
| - HR Change Management                        | 1,336            | 0                | 1,336 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| - EEP Charge                                  | 7,902            | 0                | 7,902 Charges to EI from External BU's not charged in previous years, but necessary to facilitate corporate costs.  |
| - EGD Charge                                  | 13,628           | 0                | 13,628 Charges to EI from External BU's not charged in previous years, but necessary to facilitate corporate costs. |
| - EPI Charge                                  | 28,699           | 0                | 28,699 Charges to EI from External BU's not charged in previous years, but necessary to facilitate corporate costs. |
| Audit Fees                                    | 5,960            | 5,620            | 340 Immaterial Increase general cost increase in group  |
| <b>Total EI 74007</b>                         | <b>434,889</b>   | <b>403,401</b>   | <b>31,488</b>   |
| EFS - Support - 74002                         | 92,460           | 96,515           |   |
| HR Compensation                               | 0                | 14,239           |   |
| <b>Total management fees</b>                  | <b>1,308,572</b> | <b>1,176,253</b> | <b>132,319</b>  |

5.2 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de l'écart de 143 700 \$ (26,9 %) relié à l'informatique.

**Réponse 5.2 :**

**Les composantes de l'écart de coûts des services entre compagnies affiliées de nature informatique, entre les années 2014 et 2015 se détaillent comme suit:**

|   |
|---|
| (000)\$   |
| (39) Diminution de frais relatifs à un outil de partage de données, la version étant stabilisée, les coûts 2015 ont été moindres (nom de l'outil: UCIR)   |
| 30 Mise en place de la solution ClickMobile ainsi que frais d'utilisation pour de nouvelles applications (EQAT, Datapak, Leak Survey, Synergiee). ClickMobile est une plateforme d'application mobile conçue pour connecter les travailleurs mobiles avec les systèmes de "back-end", cette solution faisant partie intégrante de notre nouveau système de gestion des actifs (dont la configuration et la mise en place complète devrait se faire au courant du 2e semestre 2016), remplace l'outil E-Field. Pour rappel, E-Field faisait partie de la suite STORMS, solution ayant plus de 11 ans et ne répondant plus à nos besoins actuels et futurs. |
| 127 Augmentation concernant le soutien aux infrastructures due à une méthode d'allocation différente.   |
| 25 Frais d'audit de sécurité informatique, élément ponctuel.  |
| <u>143</u>  |

**Au niveau du soutien aux infrastructures, une centralisation plus importante a eu lieu en 2015, ce soutien étant désormais effectué par Enbridge inc. et non plus par Enbridge Gas Distribution.**

**Ce service n'étant plus offert par Enbridge Gas Distribution, Gazifère n'avait d'autres choix que d'obtenir le service centralisé de Enbridge inc.**

**Comptes différés maintenus hors base de tarification**

- 6. Références :**
- (i) Pièce B-0069, document 1.5, p. 1;
  - (ii) Pièce B-0053, document 1, annexe 1.

**Préambule :**

(i) Gazifère présente le sommaire des soldes mensuels des comptes différés maintenus hors base de tarification, dont les soldes au 31 décembre 2015.

(ii) Gazifère fournit les états financiers vérifiés au 31 décembre 2015, qui incluent les comptes différés dans les notes suivantes :

Note 4 : Comptes différés à recevoir 1 826 000 \$;  
Note 8 : Comptes différés à payer -341 000 \$.

**Demandes :**

6.1 Veuillez fournir la conciliation de chaque composante (référence (i)) avec les états financiers vérifiés (référence (ii)).

**Réponse 6.1 :**

Les soldes des comptes différés maintenus hors base de tarification sont répartis, dans les états financiers, entre actifs et passifs, court terme et long terme. Ainsi, les comptes différés - actifs, pour leur portion court terme, sont présentés en "Charges reportées à recevoir" et pour leur portion long terme, en "Autres actifs". Les comptes différés - passifs, pour leur portion court terme, sont présentés en "Charges reportées à payer" et pour leur portion long terme, en "Autres passifs à long terme".

A la pièce GI-13 document 1.1, Gazifère présente un premier tableau reprenant la référence (i) et identifie l'endroit où chacun des comptes différés se présentent dans le bilan, à l'aide des informations contenues dans un deuxième tableau que l'on retrouve à la pièce GI-13 document 1.2. Il est à noter que ces tableaux, afin d'être complets, présentent les montants liés au CFR – Marché du carbone, lequel est confidentiel. Ainsi, et pour les motifs exposés dans l'affidavit de Jean-Benoît Trahan, Gazifère demande l'émission d'une ordonnance de confidentialité à l'égard de ces deux pièces qui sont déposées sous pli confidentiel.

6.2 Veuillez fournir les composantes des comptes différés à recevoir et à payer des notes 4 et 8 des états financiers vérifiés au 31 décembre 2015 (référence (ii)).

**Réponse 6.2 :**

Les notes 4 et 8 des états financiers réfèrent aux comptes différés à recevoir et à payer et incluent donc des montants liés au CFR Marché du carbone, lequel est confidentiel. Les composantes de ces notes sont présentées sous forme de tableau qui est déposé comme pièce GI-13, document 1.3, et pour les motifs exposés dans l'affidavit de Jean-Benoît Trahan, Gazifère demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'égard de cette pièce qui est déposée sous pli confidentiel.

**Indices de qualité du service**

7. **Références :**
- (i) Pièce B-0027, p. 1 et R-3924-2015, Pièce B-0028, p. 1;
  - (ii) Pièce B-0030, p. 1 et R-3924-2015, Pièce B-0031, p. 1.

**Préambule :**

(i)

|                | Nombre d'appels total        |                              | Nombre d'appels répondus à l'intérieur de 35 min. |                              | % d'appels répondus à l'intérieur de 35 min. |                              |
|----------------|------------------------------|------------------------------|---|------------------------------|--|------------------------------|
|                | au 31 déc. 2015 <sup>1</sup> | au 31 déc. 2014 <sup>2</sup> | au 31 déc. 2015 <sup>1</sup>                      | au 31 déc. 2014 <sup>2</sup> | au 31 déc. 2015 <sup>1</sup>                 | au 31 déc. 2014 <sup>2</sup> |
| Janvier 2015   | 184                          | 203                          | 184   | 202                          | 100,00%                                      | 99,51%                       |
| Février 2015   | 165                          | 102                          | 165   | 102                          | 100,00%                                      | 100,00%                      |
| Mars 2015      | 124                          | 117                          | 124   | 117                          | 100,00%                                      | 100,00%                      |
| Avril 2015     | 105                          | 110                          | 100   | 110                          | <b>95,24%</b>                                | 100,00%                      |
| Mai 2015       | 90                           | 102                          | 84  | 101                          | <b>93,33%</b>                                | 99,02%                       |
| Juin 2015      | 96                           | 96                           | 89  | 96                           | <b>92,71%</b>                                | 100,00%                      |
| Juillet 2015   | 84                           | 77                           | 80  | 76                           | 95,24%                                       | 98,70%                       |
| Août 2015      | 66                           | 88                           | 64  | 88                           | <b>96,97%</b>                                | 100,00%                      |
| Septembre 2015 | 86                           | 87                           | 85  | 85                           | 98,84%                                       | 97,70%                       |
| Octobre 2015   | 106                          | 107                          | 104   | 105                          | 98,11%                                       | 98,13%                       |
| Novembre 2015  | 111                          | 138                          | 109   | 133                          | 98,20%                                       | 96,38%                       |
| Décembre 2015  | 109                          | 142                          | 104   | 135                          | 95,41%                                       | 95,07%                       |
| <b>Total</b>   | <b>1326</b>                  | <b>1369</b>                  | <b>1292</b>                                       | <b>1350</b>                  | <b>97,44%</b>                                | <b>98,61%</b>                |

<sup>1</sup> Pièce B-0027, Doc. 1.2, p. 1

<sup>2</sup> R-3924-2015, Pièce B-0028, Doc. 1.2, p. 1

(ii)

| Segments de marché                            |                             | Résultats %                  |   |
|---|-----------------------------|------------------------------|---|
|   |                             | Pièce B-0030, Doc. 1.5, p. 1 | R-3924-2015, Pièce B-0031, Doc. 1.2, p. 1 |
| Clientèle résidentielle                       | Ayant reçu un service       | 94,74%                       | 97,92%                                    |
|   | N'ayant pas reçu un service | 94,68%                       | 93,48%                                    |
| Clientèle CII                                 | Ayant reçu un service       | 97,80%                       | 98,90%                                    |
|   | N'ayant pas reçu un service | 95,56%                       | 97,73%                                    |
| <b>Résultat pondéré de la clientèle final</b> |                             | <b>94,84%</b>                | <b>95,10%</b>                             |

**Demandes :**

7.1 Veuillez expliquer la baisse du pourcentage d'appels répondus à l'intérieur de 35 minutes pour les mois d'avril, mai, juin et août, en tenant compte que le nombre d'appels de ces mois est inférieur ou égal à ceux de l'année 2014.

**Réponse 7.1 :**

Tout d'abord, il est à noter qu'une analyse globale en comparant les résultats du nombre d'appels par mois sur plusieurs années n'est pas nécessairement représentative de la situation qui a prévalu au cours de chacun de ces mois.

En effet, principalement deux éléments peuvent avoir une incidence sur ces résultats, soit le moment où les appels ont lieu et les endroits d'où proviennent les appels. En fait, dans la mesure où les appels sont bien distribués dans un certain mois, cela aura peu d'impact sur les résultats, mais s'il advient que des appels sont davantage concentrés dans le temps et excentrés géographiquement, le temps de réponse peut alors être plus long, expliquant en partie les écarts constatés pour certains mois malgré un nombre d'appels similaire.

Une fois ce concept général expliqué, il est à noter que Gazifère sous traite une part significative des réponses aux appels d'urgence. Un suivi continu est effectué par le Directeur des opérations en cours d'année. Lorsque celui-ci a remarqué une baisse tendancielle des résultats durant l'été 2015, il en a fait mention au dirigeant de l'entreprise concernée. Celui-ci a par la suite pris les mesures nécessaires pour redresser la situation.

7.2 Veuillez expliquer et commenter la baisse de la satisfaction de la clientèle en 2015, particulièrement dans les segments de marché suivants :

- Clientèle résidentielle – ayant reçu un service;
- Clientèle CII – n'ayant pas reçu un service.

**Réponse 7.2 :**

La baisse de la satisfaction est de l'ordre d'un peu plus de 3 % pour la clientèle résidentielle ayant reçu un service et d'un peu plus de 2 % pour la clientèle CII n'ayant pas reçu un service.

Or, comme l'indique le rapport présenté à la pièce GI-5, document 1.5.1, page 2, le niveau de précision statistique est de l'ordre de +/- 10 %.

Dans ce contexte, Gazifère considère que l'écart entre les deux sondages est non significatif d'un point de vue statistique et ne peut donc expliquer cette baisse de la satisfaction de la clientèle en 2015.

Gazifère a tout de même analysé les réponses aux autres questions du questionnaire qui ne font pas partie du calcul pour déterminer le niveau de la satisfaction de la clientèle aux fins réglementaires, afin de tenter d'identifier une tendance. Malheureusement, aucune tendance n'a été identifiée.

### Calcul du partage de l'excédent de rendement

- 8. Références :**
- (i) Pièce B-0032, document 1, p. 1;
  - (ii) Dossier R-3924-2015 Phase 3, B-0117, document 1.1, p. 1.

**Préambule :**

- (i) À la note 5, Gazifère indique que :

*« Selon la formule de partage approuvée par la Régie dans sa décision D-2010-112. Il est à noter que tel qu'annoncé lors de la présentation du projeté 2015 lors de la Cause 2016 (voir requête 3924-2015, GI-25, document 1.1, note 1), Gazifère a vendu un gazoduc non installé, en stock. Il en a découlé une perte sur disposition de 11 079 \$ (avant impôt) qui est retraitée dans le calcul du partage de l'excédent - part clients, afin que ces derniers ne soient pas impactés par cette perte sur disposition. »*

- (ii) À la note 1, Gazifère indique que la perte sur disposition de 99 000 \$ d'un gazoduc non installé, en stock, n'impactera pas les clients en fermeture 2015 puisqu'elle sera affectée à 100 % à l'actionnaire.

**Demandes :**

- 8.1 Veuillez expliquer et fournir le détail de la perte sur disposition de 11 079 \$ (avant impôt).

**Réponse 8.1 :**

|   |                      |
|---|----------------------|
| Coût du gazoduc non installé en stock au 31 décembre 2014 | 596,444              |
| Vente du gazoduc non installé en stock - en 2015          | <u>585,365</u>       |
| Perte sur disposition                                     | <u><u>11,079</u></u> |

Le prix de vente a été déterminé en fonction de la valeur marchande d'un tel matériau au moment des ventes réalisées en septembre et en décembre 2015.

- 8.2 Veuillez expliquer la différence entre la perte sur disposition de 11 079 \$ (avant impôt) et celle présentée au dossier R-3924-2015 de 99 000 \$ (avant impôt).

## Réponse 8.2 :

|   | Final         | Initial<br>estimé | Écart              |
|---|---------------|-------------------|--------------------|
| Coût du gazoduc non installé en stock au 31 décembre 2014 | 596,444       | 596,444           | 0                  |
| Vente du gazoduc non installé en stock - en 2015          | 585,365       | 497,444           | 87,921             |
| Perte sur disposition                                     | <u>11,079</u> | <u>99,000</u>     | <u>-87,921</u> (1) |

(1) La différence entre la perte sur disposition de 11 079 \$ (avant impôt) et celle présentée au dossier R-3924-2015 de 99 000 \$ (avant impôt) est due au fait que le prix de vente obtenu s'est avéré meilleur que celui initialement estimé. En effet, au moment de présenter l'estimé de la perte lors du dépôt du dossier R-3924-2015, Gazifère était au début de ses négociations avec un acheteur potentiel. La valeur marchande initiale a été estimée au regard du fait que l'acheteur potentiel devait retraiter le matériau avant utilisation, ce qui résultait en une valeur marchande moindre. Il s'est avéré que le retraitement anticipé au départ n'a pas été nécessaire et donc que le prix de vente obtenu finalement s'est avéré plus important que celui estimé initialement.

### Suivi du projet d'investissement pour la mise en œuvre du programme de francisation

9. **Références :** (i) [Pièce B-0062, document 2, p. 5;](#)  
 (ii) [Pièce B-0011, document 1.3, p. 1.](#)

#### Préambule :

- (i) Gazifère présente le détail des charges d'exploitation liées au programme de francisation au montant de 87 054 \$ en 2015.
- (ii) Gazifère présente au tableau suivant les composantes des salaires et autres charges :

|   | 2015<br>(000\$) | 2014<br>(000\$) | Ecart<br>(000\$) |
|---|-----------------|-----------------|------------------|
|   | 1               | 2<br>(5)        | 3=1-2            |
| <b>SALAIRES ET AUTRES CHARGES</b>   |                 |                 |                  |
| Opération et entretien  | 2,510.2         | 2,177.6         | 332.6            |
| Ventes  | 616.0           | 575.1           | 40.9             |
| Service à la clientèle, gestion des travaux et répartition                    | 2,464.9         | 2,393.5         | 71.4             |
| Administration  | 4,237.2         | 4,075.3         | 162.0            |
| Affaires réglementaires   | 449.8           | 492.7           | (43.0)           |
| Communication   | 388.0           | 326.9           | 61.1             |
| Amortissement des soldes des CFR de redressement selon la décision D-2010-112 | 571.5           | 518.8           | 52.6             |
| Comptes différés charges réglementaires, PGEE, SPEDE et autres                | 1,213.0         | 878.7           | 334.2            |
| Amortissement des comptes de stabilisation                                    | 214.7           | 614.9           | (400.1)          |
|   | <u>12,685.2</u> | <u>12,053.5</u> | <u>611.8</u>     |

**Demandes :**

9.1 Veuillez indiquer si le montant de 87 054 \$ attribuable au programme de francisation est inclus dans les rubriques « Salaires et autres charges » en 2015. Sinon, veuillez expliquer.

**Réponse 9.1 :**

**Oui, le montant de 87 054\$ attribuable au programme de francisation est inclus dans les rubriques "Salaires et autres charges" en 2015.**

9.2 Veuillez ventiler le montant de 87 054 \$ en 2015 et celui en 2014, le cas échéant, selon le même format que le tableau de la référence (ii). Veuillez indiquer et expliquer les écarts.

**Réponse 9.2 :**

**La ventilation du montant de 87 054\$ en 2015, selon le format de la pièce B-011, document 1.3 p.1 (GI-2, document 1.3, p.1) est la suivante. Il n'y a pas de charges d'exploitation liées à la francisation dans l'année 2014. En effet, les charges d'exploitation de francisation 2014 ont été comptabilisées dans un CFR (voir la décision D-2014-020, paragraphe [60]).**

|   | Fermeture<br>2015<br>(000\$) | Fermeture<br>2014<br>(000\$) | Écart<br>(000\$) |
|---|------------------------------|------------------------------|------------------|
|   | 1                            | 2                            | 3=1-2            |
| <b>SALAIRES ET AUTRES CHARGES - Francisation</b>                              |                              |                              |                  |
| Opérations et entretien   | 40.9                         | -                            | 40.9             |
| Ventes  | 1.3                          | -                            | 1.3              |
| Service à la clientèle, gestion des travaux et répartition                    | -                            | -                            | -                |
| Administration  | 11.2                         | -                            | 11.2             |
| Affaires réglementaires   | -                            | -                            | -                |
| Communication   | 33.7                         | -                            | 33.7             |
| Amortissement des soldes des CFR de redressement selon la décision D-2010-112 | -                            | -                            | -                |
| Comptes différés charges réglementaires, PGEE, SPEDE et autres                | -                            | -                            | -                |
| Amortissement des comptes de stabilisation                                    | -                            | -                            | -                |
|   | <b>87.1</b>                  | <b>-</b>                     | <b>87.1</b>      |

**Voici un second tableau représentant la ventilation des charges d'exploitation liées à la francisation 2015, ainsi que ce qu'aurait été la ventilation pour l'année 2014, si ces charges avaient été comptabilisées en dépenses d'exploitation et non dans un CFR, avec explications des variations:**

|   | Fermeture<br>2015<br>(000\$)<br>1 | Fermeture<br>2014<br>(000\$)<br>2 | Écart<br>(000\$)<br>3=1-2 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| <b>SALAIRES ET AUTRES CHARGES - <u>Francisation</u></b>                       |                                   |                                   |                           |
| Opérations et entretien   | 40.9                              | -                                 | 40.9 (1)                  |
| Ventes  | 1.3                               | -                                 | 1.3                       |
| Service à la clientèle, gestion des travaux et répartition                    | -                                 | -                                 | -                         |
| Administration  | 11.2                              | 0.8                               | 10.4 (1) (2)              |
| Affaires réglementaires   | -                                 | -                                 | -                         |
| Communication   | 33.7                              | 21.8                              | 11.8 (3)                  |
| Amortissement des soldes des CFR de redressement selon la décision D-2010-112 | -                                 | -                                 | -                         |
| Comptes différés charges réglementaires, PGEÉ, SPEDE et autres                | -                                 | -                                 | -                         |
| Amortissement des comptes de stabilisation                                    | -                                 | -                                 | -                         |
| <b>Sous-total</b>   | 87.1                              | 22.6                              | 64.4                      |
| Intérêts CFR  | -                                 | 0.8                               | (0.8)                     |
| <b>Total</b>  | 87.1                              | 23.4                              | 63.6                      |

(1) Il s'agit ici du recours au service d'un formateur (salaire et de ses frais de déplacement) pour un montant de 40,4 (000\$) ainsi que de frais de traduction de nouveau matériel de formation technique pour 0,5 (000\$). L'arrivée du formateur en 2015 explique l'écart entre l'année 2015 et l'année 2014.

(2) Il y a 10,1 (000\$) de charges salariales relatives au formateur dont le salaire brut est présenté dans la ligne "Opérations et entretien". Il y a également pour 1,1 (000\$) de frais de traduction de formation obligatoires à l'ensemble des salariés. La variation entre les deux années s'explique également par l'arrivée du formateur en 2015.

(3) Il s'agit de dépenses de traductions générales de communications internes et corporatives. L'augmentation s'explique par une plus grande sensibilisation des différents services d'Enbridge initiateurs de communications internes et corporatives au fait que les communications doivent être disponibles à Gazifère, en français, ce qui augmente par le fait même les frais de traduction. Le nombre de communications et leur nature ont également un impact sur la dépense.

- 10. Références :** (i) [Pièce B-0062, document 2, p. 8;](#)  
 (ii) [Pièce B-0032, document 1, p. 1.](#)

**Préambule :**

(i) Gazifère indique l'écart, entre le programme de francisation tel qu'il s'est concrétisé dans l'année 2015 et les prévisions, résulte en un excédent de rendement de 150 282 \$, dont la part revenant à l'actionnaire représente un montant de 112 712 \$.

|  |                |
|--|----------------|
| Impact sur le coût de service du programme de francisation tel que présenté dans la Cause tarifaire 2015 (1) | 229,464        |
| Impact sur le coût de service du programme de francisation, selon les éléments de la Fermeture 2015 (2)      | 79,182         |
| <b>Ecart</b>   | <b>150,282</b> |
| <b>Part de l'actionnaire (75%)</b>   | <b>112,712</b> |

(1) Voir R-3884-2014 (Cause tarifaire 2015), GI-17, document 2.3.6, page 1 de 2, ligne 2, colonne 18.

(2) Voir annexe II, page 1 de 2, ligne 2, colonne 18.

(ii) Gazifère présente au tableau suivant le calcul du partage de l'excédent de rendement avant impôt de 146 390 \$ :

CALCUL DU PARTAGE DE L'EXCÉDENT DE RENDEMENT:

|   |               | Distributeur<br>avant<br>absorption de<br>la perte sur<br>disposition | Perte sur<br>disposition<br>(5) | Distributeur<br>après<br>absorption de<br>la perte sur<br>disposition | Clients sans<br>absorption de<br>perte sur<br>disposition | Total partagé<br>après<br>absorption de la<br>perte sur<br>disposition | Total avant<br>absorption de<br>la perte sur<br>disposition |
|---|---------------|---|---------------------------------|---|---|--|---|
| Les premiers cent (100) points de base au dessus du rendement à 75% / 25% (5) |               | 86,332  | 8,098                           | 78,234  | 28,777  | 107,011  | 115,109   |
| Les prochains deux cent cinquante (250) points de base                        | 50% / 50% (5) | 0   | 0                               | 0   | 0   | 0  | 0   |
| Au-delà des trois cent cinquante (350) points de base                         | 0% / 100% (5) | 0   | 0                               | 0   | 0   | 0  | 0   |
| Partage de l'excédent de rendement après impôts                               |               | 86,332  | 8,098                           | 78,234  | 28,777  | 107,011  | 115,109   |
| Partage de l'excédent de rendement avant impôts                               |               | 118,101   | 11,079                          | 107,023   | 39,367  | 146,390  | 157,468   |

**Demandes :**

10.1 Veuillez confirmer qu'en excluant l'excédent de rendement attribuable au programme de francisation au montant de 150 282 \$, l'excédent de rendement en 2015 passerait de 146 390 \$ (avant impôt) à un manque à gagner de 3 892 \$ (avant impôt). Veuillez expliquer.

**Réponse 10.1 :**

**Gazifère confirme que le montant de l'excédent de rendement de 146 390 \$ avant impôt passerait à un manque à gagner de 3 892 \$ avant impôt sur la base des données citées précédemment.**

**Cela dit, Gazifère considère que de ne pas reconnaître l'excédent de rendement de 146 390 \$ irait à l'encontre des objectifs de gestion active que toute entreprise doit mettre en œuvre et donnerait le signal qu'il est préférable d'effectuer une gestion passive, collée sur les coûts estimés, plutôt que de chercher des solutions favorisant des économies, de réévaluer les méthodes de travail et d'obtenir les mêmes résultats à coûts moindres.**

**D'ailleurs, la Régie a encouragé Gazifère à mettre en place des actions permettant des économies de coûts. Le passage suivant de la décision D-2014-020 l'indique clairement :**

**« [57] La Régie prend acte du fait que Gazifère doit respecter les exigences de l'Office et réaliser le programme que ce dernier a approuvé. Toutefois, elle note que Gazifère a une certaine latitude quant aux moyens à utiliser pour mettre en œuvre ce programme. À cet égard, la Régie prend acte de l'affirmation de Gazifère selon laquelle elle veillera à la réalisation et au respect des mesures prévues au**

programme, au moindre coût possible compte tenu des circonstances, des contraintes et des variables de son environnement.

[58] La Régie s'attend à ce que Gazifère utilise cette latitude afin de minimiser les coûts du Projet et l'impact tarifaire qui en découle. Elle demande donc à Gazifère de faire état, dans le cadre de son rapport annuel, des économies qu'elle réalisera par rapport aux estimations présentées dans le présent dossier. »

Dans le cadre de la pièce GI-7, document 2, Gazifère a fait la démonstration que le projet était toujours sur les rails et qu'il avançait à bon pas. Il n'y a pas de retard dans la mise en place du projet, outre le fait du report de certaines dépenses, principalement pour le module PeopleSoft, lesquelles ne faisaient d'ailleurs pas partie du budget de 2015 et qui n'ont donc aucun effet sur les écarts associés au trop perçu.

Cependant, une série de mesures internes ont été appliquées tout en respectant le rythme de la mise en œuvre du programme. Ces mesures découlent de négociations avec l'Office de la langue française ou avec Enbridge Inc., d'efforts déployés par Gazifère pour que le groupe (Enbridge) soit davantage sensibilisé au fait français, de l'utilisation accrue de ressources internes pour effectuer certaines traductions, d'une analyse plus poussée ayant mené à l'annulation de traductions qui auraient été non pertinentes pour Gazifère ou encore de l'utilisation de nouvelles technologies permettant d'offrir des outils informatiques bilingues dès la conception de projets. L'ensemble de ces actions, entreprises par différentes ressources à l'interne ou dans le groupe Enbridge a permis d'atteindre les objectifs sensiblement au même rythme qu'anticipé, mais à coûts moindres.

Par ailleurs, certains coûts se retrouvent aujourd'hui dans les charges entre compagnies affiliées, ce qui n'avait pas été prévu au départ. En effet, suite à la prise de conscience des obligations de Gazifère, plusieurs des communications autrefois transmises aux employés uniquement en anglais le sont désormais toujours dans les deux langues ainsi que le choix d'intégrer l'outil Articulate® Storyline, qui inclut la traduction. Ces charges additionnelles que supporte en partie Gazifère via les modes d'allocation des coûts entre les compagnies affiliées, mais également les autres groupes de la grande famille Enbridge, ne sont pas déterminées et ne sont pas attribuées au projet de la francisation.

Ainsi, ces coûts sont moindres pour Gazifère, à court terme et à long terme, l'accès à l'information en français par les employés francophones à travers le Canada est rehaussée, mais il y a plus en ce que la rapidité avec laquelle les employés reçoivent l'information est la même (au lieu que Gazifère reçoive les communications ou formations en anglais, les fasse traduire et transmette ensuite les versions françaises à ses employés).

Selon Gazifère, il serait malheureux de ne pas prendre en compte l'ensemble des efforts effectués par toute l'équipe de Gazifère, et même d'Enbridge, pour rendre ce projet le plus fonctionnel possible, au moindre coût, plutôt que de miser sur une gestion passive, qui aurait eu pour objectif de dépenser des budgets qui n'étaient pas nécessaires étant donné la

recherche et la mise en application de solutions moins coûteuses, plus généralisées et plus innovatrices.

De plus, comme une portion de ces coûts de francisation passe désormais dans les dépenses générales de Gazifère via les charges entre compagnies affiliées, ne pas reconnaître le trop-perçu de 146 390 \$ serait doublement pénalisant, considérant que ce trop perçu inclus des coûts de la francisation qui ne sont pas comptabilisés dans les coûts du projet mais qui sont inclus dans les charges entre compagnies affiliées et qui ne sont pas directement identifiables au projet.

Pour toutes ces raisons, ainsi que pour celles exposées dans la pièce GI-7, document 2, Gazifère considère qu'il y a lieu de reconnaître le trop perçu de 146 390 \$ tel que soumis.

10.2 Veuillez commenter la possibilité que soit créé un compte de frais reportés dans lequel seraient captés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 les écarts entre le réel et le budget des charges associées au programme de francisation.

#### Réponse 10.2 :

Gazifère n'est pas favorable à une telle approche.

En effet, dans le cadre du dossier tarifaire 2016, la Régie a révisé de manière importante le budget soumis par le Distributeur et mis fin au compte de frais reportés portant sur les dépenses en capital associées au programme de francisation.

Gazifère continue de gérer le budget associé à la francisation de manière optimale, en favorisant les options permettant d'atteindre les objectifs du programme au moindre coût, tout en maintenant un rythme permettant de répondre aux exigences de l'Office.

La mise en place d'un tel compte d'écart portant sur cet élément représenterait un signal contraire à une saine gestion et aucun incitatif ne serait alors en place pour amener le Distributeur à gérer de manière active le processus de francisation.

De plus, avec l'avancement du projet, l'expertise du Distributeur concernant ce projet s'est développée, permettant de soumettre des budgets reflétant davantage les besoins réels du programme, ayant une meilleure connaissance aujourd'hui des besoins annuels associés à la réalisation de ce projet et des méthodes d'accomplir les différentes tâches.

Ainsi, suite à la décision de la Régie de limiter les dépenses associées au projet de la francisation à 100 000 \$ pour l'année 2016, les différents groupes concernés ont intégré cette nouvelle réalité et travaillent à atteindre les objectifs prévus tout en restant à l'intérieur de l'enveloppe déterminée par la Régie.

### Ajustement du coût du gaz naturel

- 11. Références :** (i) Pièce [B-0033](#);  
(ii) R-3924-2015, [B-0090, p. 2](#), réponse 2.1.

**Préambule :**

- (i) Gazifère présente l'allocation du compte ajustement du coût du gaz naturel.
- (ii) Dans le cadre de son dossier de fermeture règlementaire de ses livres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, Gazifère présente la conciliation du solde du compte ajustement du coût du gaz au 31 décembre avec le montant pour lequel elle demande de procéder à une liquidation.

**Demandes :**

- 11.1 Veuillez indiquer les sources et fournir les calculs sous-jacents aux montants présentés aux lignes 9, 14, 16, 18, 20, 24, 27, 29 et 31 de la référence (i).

**Réponse 11.1 :**

**Voir l'allocation du compte ajustement du coût du gaz naturel à la pièce GI-8, document 1, page 1 de 1 du dossier R-3969-2016 révisée en date du 17 juin 2016 afin de retracer les explications pour les montants des différentes lignes indiquées ci-dessous.**

**Ligne 9 = Montant effectivement remboursé (récupéré) aux clients dans la facturation des mois d'avril 2015 associé à l'année 2013 et d'octobre 2015 associé à l'année 2014**

**Les montants remboursés ou récupérés sont le résultat du produit des taux unitaires pour la liquidation du compte ajustement du coût du gaz et comptes différés d'EGD, une fois que la Régie les a approuvés, et les volumes de l'année de référence. Les taux unitaires sont introduits au système de facturation pour remboursement ou récupération via la facture du client. Le taux unitaire est multiplié par les volumes de l'année de référence sur le compte du client et ce si ce dernier est toujours à l'adresse de l'année de référence à liquider.**

Le montant de (316 940)\$ s'explique ainsi :

|   |             |
|---|-------------|
| Montant effectivement remboursé aux clients |             |
| pour la période de référence 2013           | 306 246\$   |
| Montant effectivement récupéré des clients  |             |
| pour la période de référence 2014           | (623 186)\$ |
| Montant de la ligne 9                       | (316 940)\$ |

Étant donné que l'information pour les lignes 14, 16 et 18 provient des mêmes sources, nous expliquons ces dernières conjointement et nous détaillons les calculs pour chacune des lignes séparément.

Ligne 14, 16 et 18 = Écart provenant du Rider C, composante fourniture du gaz, transport et équilibrage

Les montants de l'écart du « Rider C » proviennent de 2 sources. La première provient du « Rider C » calculé par EGD, qui est soumis à la Régie pour approbation lors des changements de tarif trimestriel (QRAM), et est multiplié par les volumes de ventes de la période. Le résultat de ce calcul est effectué par le système de facturation (CIS) de Gazifère et l'enregistrement se fait au compte d'ajustement du coût du gaz de Gazifère en position créditrice (lorsque ce Rider est une somme à récupérer, ce qui est le cas pour 2015). La deuxième source provient du « Rider C » qu'EGD facture à Gazifère via son tarif 200 sur les volumes d'achat de gaz à chaque mois et qui est également enregistré au compte d'ajustement du coût du gaz de Gazifère en position débitrice. La différence entre ces 2 sources constitue l'écart provenant du Rider C et sera remboursé ou récupéré des clients dépendamment du résultat de sa position aux livres en fin de période.

Au 31 décembre 2015, le solde à rembourser aux clients pour chacun des écarts par composante provenant du « Rider C » se détaille ainsi :

|                              | Montant<br>récupéré sur<br>les ventes | Montant<br>payé sur<br>les achats | Écart à<br>rembourser<br>aux clients |
|------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Composante fourniture du gaz | 3 681 177\$                           | 3 560 350\$                       | 120 827\$                            |
| Composante transport         | 188 817\$                             | 180 443\$                         | 8 374\$                              |
| Composante équilibrage       | 2 582 152\$                           | 2 460 829\$                       | 121 324\$                            |

**Ligne 20 = Écart provenant du Rider E, rider d’ajustement du tarif 200, tarifs définitifs versus tarifs provisoires (EGD Revenue Adjustment Rider)**

L’écart provenant du Rider E consiste à l’ajustement suite à l’établissement des tarifs définitifs par EGD. Le Rider E est le mécanisme qu’utilise EGD afin de ramener aux tarifs définitifs les volumes calculés et facturés au tarif provisoire. Ce Rider provient d’EGD et est reçu dans le détail du coût du gaz.

Voici les montants provenant d’EGD pour le Rider E au cours de l’exercice 2015 :

|                |             |
|----------------|-------------|
| Janvier 2015   | (284 650)\$ |
| Juillet 2015   | 50 202\$    |
| Août 2015      | 46 150\$    |
| Septembre 2015 | 63 613\$    |
|                | (124 685)\$ |

**Ligne 24 = Montant dû à la liquidation du solde du compte cumulatif de gaz selon les dispositions générales – ententes de service de transport article 11 a) et b)**

Ce montant est le résultat du calcul lorsque les clients en service de livraison liquident le solde de leur compte cumulatif de gaz et ce selon les dispositions générales – ententes de service de transport article 11a) et b). En liquidant le solde de leur compte, selon les

dispositions indiquées aux conditions de service, des écarts se produisent et sont captés dans le compte d'ajustement du coût du gaz naturel.

Ligne 27 = Impact sur le coût du gaz dû à la valeur calorifique réelle par rapport à la valeur calorifique budgétisée.

La valeur calorifique utilisée lors de la projection budgétaire des achats de Gazifère est de 37.69. Lors de la facturation du tarif 200 la valeur calorifique réelle est utilisée, donc le premier enregistrement du coût du gaz s'effectue à la valeur calorifique réelle. La valeur calorifique réelle est reçue d'EGD et est utilisée pour le calcul du coût du gaz facturé à Gazifère. Afin de présenter le coût du gaz à une valeur calorifique de 37.69, Gazifère recalcule mensuellement le coût du gaz ainsi que les ajustements où le coût du gaz à la valeur calorifique réelle est utilisé, tel que le gaz perdu, en appliquant une valeur calorifique de 37.69. Suite à ce calcul, Gazifère est en mesure de connaître la différence entre le coût du gaz à la valeur calorifique réelle et la valeur calorifique de 37.69, soit celle utilisée lors de la projection budgétaire. Cette différence est enregistrée dans le compte d'ajustement du coût du gaz, pour les fins de remboursement aux clients ou de récupération des clients.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur calorifique du gaz reçu par Gazifère s'est située entre 37.95 et 38.59, ce qui est supérieur à la valeur calorifique utilisée lors de la projection budgétaire et explique la position créditrice de cet impact. L'impact de cette différence a résulté en un montant total pour l'exercice de 518 246\$.

Ligne 29 – Ajustement au coût de Niagara Gas pour 2015

Lors de la préparation des prévisions budgétaires du coût total des approvisionnements gaziers pour l'année 2015, Gazifère reçoit une estimation de la part de Niagara Gas Transmission pour leur service. Par la suite, sur une base mensuelle Niagara Gas Transmission facture un montant réel, qui est différent de la prévision. L'écart entre la prévision et le montant réel est enregistré au compte d'ajustement du coût du gaz naturel et est remboursé ou récupéré des clients.

Pour l'année témoin 2015, le coût estimé par Niagara Gas Transmission se chiffrait à 1 841.4k\$ alors que le montant réel s'est chiffré à 1 731.3k\$, donc l'écart entre l'estimé et le réel, soit 110.1\$k, doit être retourné au client.

**Ligne 31 – Impact de la variation du prix durant l’année sur le compte cumulatif de gaz**

A chaque mois, l'écart entre les livraisons et les consommations de gaz des clients en service de livraison est comptabilisé au compte cumulatif de gaz dont le solde peut être soit débiteur ou créditeur. Cet écart mensuel est calculé au coût du gaz alors en vigueur à chaque mois pour les clients en Service Ontario et au coût du gaz et transport pour les clients en Service Western. Le coût le plus récent constitue la meilleure mesure pour cet actif ou ce passif. Par conséquent, le solde d'ouverture du compte cumulatif de gaz est ajusté mensuellement pour refléter le prix courant. Cet ajustement peut être débiteur ou créditeur tout dépendant si le solde du compte cumulatif de gaz est débiteur ou créditeur et sur le prix du gaz augmente ou diminue.

Étant donné que le solde du compte cumulatif de gaz varie à chaque mois dépendamment des livraisons et consommations des clients sous le Service Ontario et sous le Service Western et que les prix courant mensuels varient également mensuellement, les variations sont présentées dans le tableau suivant.

| Impact de la variation du prix durant l'année sur le compte cumulatif de gaz<br>2015                                      |           |         |           |            |           |         |           |          |            |            |            |            |           |
|---|-----------|---------|-----------|------------|-----------|---------|-----------|----------|------------|------------|------------|------------|-----------|
|   | Janvier   | Février | Mars      | Avril      | Mai       | Juin    | Juillet   | Août     | Septembre  | Octobre    | Novembre   | Décembre   | Total     |
| Solde du compte cumulatif de gaz  |           |         |           |            |           |         |           |          |            |            |            |            |           |
| Service Ontario - actif (passif)  | -101,664  | 43,143  | 209,513   | 171,076    | 216,406   | 58,876  | -87,223   | -317,832 | -415,060   | -443,090   | -600,527   | -699,772   |           |
| Solde du compte cumulatif de gaz  |           |         |           |            |           |         |           |          |            |            |            |            |           |
| Service Western - actif (passif)  | -699,139  | 490,135 | 1,624,021 | 1,941,792  | 1,074,201 | 892,339 | 617,737   | 18,775   | -1,486,486 | -1,928,550 | -2,099,514 | -1,930,321 |           |
| Service Ontario   |           |         |           |            |           |         |           |          |            |            |            |            |           |
| Écart entre le prix courant (fin de la période) et le prix d'ouverture (fin de la période précédente) du gaz et transport | 10,416    | 0,160   | -1,115    | -31,040    | 5,878     | 1,126   | 3,285     | -0,048   | 0,434      | 1,354      | -2,305     | 0,095      |           |
| Service Western   |           |         |           |            |           |         |           |          |            |            |            |            |           |
| Écart entre le prix courant (fin de la période) et le prix d'ouverture (fin de la période précédente) du gaz              | 0,280     | 0,113   | -0,789    | -29,294    | 0,660     | 0,729   | 4,494     | -0,032   | 0,287      | 0,488      | -1,517     | 0,063      |           |
| Variation du solde du compte cumulatif de gaz Service Ontario - actif (passif)  | -1,058,97 | 6,90    | -233,54   | -5,310,28  | 1,272,01  | 66,30   | -286,49   | 15,32    | -180,15    | -600,07    | 1,383,93   | -66,52     |           |
| Variation du solde du compte cumulatif de gaz Service Western - actif (passif)  | -195,48   | 55,52   | -1,281,70 | -56,883,18 | 709,29    | 650,59  | 2,775,90  | -0,60    | -426,18    | -941,06    | 3,184,94   | -120,91    |           |
| Contrepartie enregistrée au compte ajustement du coût du gaz naturel  | 1,254,45  | -62,42  | 1,515,24  | 62,193,46  | -1,981,31 | -716,90 | -2,489,41 | -14,72   | 606,33     | 1,541,13   | -4,568,87  | 187,43     | 57,464,40 |

11.2 Veuillez indiquer si Gazifère serait en mesure de fournir les informations demandées à la question précédente, dans le cadre de chaque dossier de fermeture. Veuillez élaborer.

**Réponse 11.2 :**

**Oui Gazifère serait en mesure de fournir l'information demandée à la question précédente sous la forme que Gazifère l'a fourni à la réponse à la question 11.1.**

11.3 À la référence (i), veuillez indiquer les raisons pour lesquelles les montants présentés aux lignes 3 et 4 n'ont pas été complètement liquidés, tel qu'indiqué à la ligne 9. Veuillez élaborer.

**Réponse 11.3 :**

**Les montants à liquider, en fonction de leur position débitrice ou créditrice, sont récupérés ou remboursés à la clientèle, devant bénéficiaire du crédit ou devant être facturé, toujours existante au moment de la liquidation. Lorsque le taux unitaire par type de client est calculé, ce dernier est calculé en fonction du solde de l'année de référence et les volumes de ventes en m3 de cette même année de référence. Par contre, lorsque la liquidation a lieu à une date qui est ultérieure à la période de référence, il est évident que certains clients ne peuvent être retracés, ce qui crée donc des soldes non remboursés ou récupérés qui sont par la suite inclus à la prochaine liquidation du compte ajustement du coût du gaz et comptes différés d'EGD.**

11.4 En lien avec les informations fournies par Gazifère à la référence (ii), veuillez expliquer l'utilisation d'un solde du compte d'ajustement du coût du gaz au 31 décembre 2014 de 423 184 \$, tel qu'indiqué à la ligne 1 de la référence (i).

**Réponse 11.4 :**

**Le solde du compte d'ajustement du coût du gaz au 31 décembre 2014, d'un montant de 423 184\$, est en fait la combinaison de 2 années du compte d'ajustement du coût du gaz tel que présenté à la pièce B-0090, p.2, réponse 2.1 du dossier R-3924-2015. Ce solde en date du 31 décembre 2014 n'étant pas encore liquidé à ce moment là. La pièce GI-8, document 1, détaille le solde du compte d'ajustement du coût du gaz en date du 31 décembre 2015, en débutant l'analyse avec le solde d'ouverture, soit le solde du compte au 31 décembre 2014, solde qui incluait un montant de 74 676\$ relatif à l'année 2013, faisant partie de la liquidation d'avril 2015, ainsi qu'un montant de 348 508\$ relatif à l'année 2014, faisant partie de la liquidation qui a eu lieu en octobre 2015.**

## Plan global en efficacité énergétique

- 12. Références :**
- (i) [Pièce B-0045, p. 4;](#)
  - (ii) [Pièce B-0045, p. 4;](#)
  - (iii) [Dossier R-3924-2015, pièce B-009, p. 19;](#)
  - (iv) [Pièce B-0045, p. 14;](#)
  - (v) [Pièce B-0045, p. 14;](#)
  - (vi) [Pièce B-0045, p. 13;](#)
  - (vii) [Pièce B-0045, p. 12 et 13;](#)
  - (viii) [Pièce B-0045, p. 14 et 15;](#)
  - (ix) [Dossier R-3924-2015, pièce B-0053;](#)
  - (x) [Pièce B-0045, p. 8;](#)
  - (xi) [Pièce B-0048, p. 16;](#)
  - (xii) [Pièce B-0048, p. 5 et 6;](#)
  - (xiii) [Pièce B-0048, note de bas de page numéro 5, p. 6.](#)

**Préambule :**

(i)

| Secteur      | Économies annuelles prévues (m <sup>3</sup> ) <sup>1</sup> | Économies annuelles réelles calculées par Dunsky | %           |
|--------------|--|--|-------------|
| Résidentiel  | 39 982   | 23 009   | 58 %        |
| C&I          | 200 453  | 97 223   | 49 %        |
| <b>Total</b> | <b>240 435</b>   | <b>120 232</b>                                   | <b>50 %</b> |

(ii) « *Le processus de suivi budgétaire utilisé en 2014 est le même que celui utilisé par Gazifère pour le suivi du budget de ses PGEÉ antérieurs.*

*Gazifère effectue mensuellement le suivi des résultats de ses programmes et de son budget de gestion. Il s'agit d'un exercice qui lui permet de capter les écarts budgétaires, d'orienter les efforts de promotion et d'effectuer un constat éclairé sur la progression de l'offre.* » [nous soulignons]

(iii) « *Le PGEÉ 2015 a atteint 50 % des objectifs volumétriques prévus au dossier tarifaire 2015. Les économies d'énergie réelles sont de 120 232 m<sup>3</sup> par rapport à des prévisions de 240 435 m<sup>3</sup>. Les dépenses sont de 139 976 \$, ce qui correspond à 49 % du budget total prévu.* »

(iv) **3.5 Thermostats programmables**

[...]

*Au même titre que pour le programme Unité de chauffage infrarouge, Gazifère a entrepris un exercice de consultation avec différents installateurs dans le marché commercial afin de valider la perception de ces derniers à l'égard de ce programme ainsi que le potentiel de cette mesure dans la région. Les conclusions de cet exercice permettront à Gazifère d'adapter ses efforts de commercialisation en 2016 et d'effectuer un suivi sur la pertinence de maintenir ou non ce programme dans le cadre du prochain PGEÉ. »*

(v) « *Pour l'année 2015, 2 clients représentant l'installation de 16 thermostats ont bénéficié de ce programme, ce qui correspond à 32 % des participants prévus (le nombre de participants étant lié au nombre de thermostats installés).* »

(vi) « **3.4 Unité de chauffage infrarouge**

[...]

*Pour l'année 2015, aucun client ne s'est prévalu de l'aide financière offerte dans le cadre de ce programme. »*

(vii) « **3.3. Chaudières à condensation**

[...]

*Considérant le taux de participation et la révision à la baisse des économies unitaires proposée par Dunsky, Gazifère n'a atteint que 26 % de son objectif d'économies d'énergie pour ce programme.*

| Programme                | Économies annuelles prévues (m3) | nettes totales | Économies annuelles réelles calculées par Dunsky | nettes totales | %    |
|--------------------------|----------------------------------|----------------|--|----------------|------|
| Chaudière à condensation | 87 520                           |                | 22 736   |                | 26 % |

[...]

*En 2015, les dépenses d'aides financières de ce programme s'élèvent à 32 650 \$, ce qui représente 53 % du budget prévu. »*

(viii) « **3.5 Thermostats programmables**

[...]

*Considérant le taux de participation et la révision à la baisse des économies unitaires proposée par Dunsky, Gazifère n'a atteint que 6 % de son objectif d'économies d'énergie pour ce programme.*

| Programme               | Économies annuelles prévues (m3) | nettes totales | Économies annuelles réelles calculées par Dunsky | nettes totales | %   |
|-------------------------|----------------------------------|----------------|--|----------------|-----|
| Thermostat programmable | 36 435                           |                | 2 179  |                | 6 % |

### Budget

En 2015, les dépenses d'aides financières du programme s'élèvent à 1 600 \$, ce qui représente 32 % du budget prévu. »

(ix) Extrait du Tableau de résultats des programmes du PGEE 2014 :

| Résultats des programmes du PGEE 2014 – Participants nets d'opportunistes. Année de référence 2014. |                        |          |       |                                     |        |       |             |        |       |
|---|------------------------|----------|-------|-------------------------------------|--------|-------|-------------|--------|-------|
| Programme   | Nombre de participants |          |       | Économies totales (m <sup>3</sup> ) |        |       | Budget (\$) |        |       |
|   | Plan Net               | Réel Net | % Net | Plan                                | Réel   | % Net | Plan        | Réel   | % Net |
| Chaudière à condensation  | 7                      | 8        | 108 % | 52 596                              | 33 731 | 64 %  | 32 440      | 43 200 | 133 % |
| Thermostats programmables   | 40                     | 9        | 22 %  | 36 435                              | 914    | 3 %   | 5 000       | 1 100  | 22 %  |

(x) « En 2015, le service de l'efficacité énergétique de Gazifère aura eu à composer avec plusieurs impondérables, dont [...] la préparation d'un dossier traitant de la nouvelle approche pour évaluer la rentabilité des interventions en efficacité énergétique [...] » [nous soulignons].

(xi) « Afin d'obtenir un portrait plus précis de la rentabilité réelle du PGEE de Gazifère pour une année donnée, l'exercice devrait porter tant sur les gains réels que sur les coûts incrémentaux réels, la rentabilité des programmes, tels que mesurés par le TCTR, étant également fortement affectée par la portion coût des mesures. Cet exercice serait cependant plus onéreux que l'analyse actuelle, nécessitant notamment des entretiens avec les participants et installateurs des équipements. »

(xii) « La source principale d'incertitude touchant à l'approche proposée réside dans la réduction du Facteur d'énergie moyen des chauffe-eaux installés. La correction proposée par Econoler s'appuie sur une étude de 2010 réalisée par le Center for Energy and Environment pour le compte du Minnesota Office of Energy Security.<sup>5</sup> Cette étude présente les résultats d'une étude in-situ des performances énergétiques de chauffe-eau résidentiel, et notamment de l'impact de la consommation d'eau réelle (en volume et en profil de consommation) sur le facteur d'efficacité réel des appareils.

Une révision de l'étude initiale a pu confirmer la justesse de la méthodologie et des hypothèses retenues malgré le nombre limité de sites (30 sites) ayant participé à l'étude. Ainsi, nous retenons les hypothèses énoncées par Econoler ainsi que les gains unitaires pour ce programme de 55,4 m<sup>3</sup>/chauffe-eau. » [nous soulignons]

(xiii) « <sup>5</sup>*Center for Energy and Environment. Actual Savings and Performance of Natural Gas Tankless Water Heaters – Prepared for Minnesota Office of Energy Security, 30 août 2010.* » [nous soulignons].

**Demandes :**

12.1 Veuillez expliquer, par secteur, l'écart obtenu pour l'année 2015 entre les économies nettes annuelles totales réelles calculées par « Dunsky expertise en énergie » (m<sup>3</sup>) et celles prévues (m<sup>3</sup>) (référence (i)).

**Réponse 12.1 :**

**Les économies prévues sont le résultat d'une multiplication des participants prévus et des économies prévues selon les cas-types établis à la suite de la décision D-2014-204.**

**Les économies réelles sont le résultat d'une multiplication des participants réels et des économies réelles déterminées par Dunsky expertise en énergie à la pièce GI-10, document 2.**

**Ainsi, tant pour le secteur résidentiel que commercial, l'écart des économies s'explique par l'utilisation d'un nombre de participants réel (toujours inférieur aux projections) et l'établissement d'économies réelles (en moyenne inférieures aux projections) pour les programmes du PGEÉ 2015.**

**Soucieuse de réduire l'écart entre les données prévisionnelles et réelles de chaque secteur, Gazifère souhaite améliorer l'exactitude des cas-types qu'elle utilise et des projections qu'elle détermine. Ce faisant, les cas-types des programmes qui composeront le PGEÉ 2017 seront revus par la firme Dunsky expertise en énergie. La méthodologie utilisée et le résultat de l'exercice seront présentés dans le cadre du PGEÉ 2017.**

**Quant à l'exercice d'établissement des projections dans le cadre du dossier R-3884-2014, à la pièce GI-25, document 1, pages 14 et 15, Gazifère expose les difficultés associées à cette tâche. Gazifère veillera à examiner les méthodologies possibles pour bonifier l'exactitude de ses hypothèses, le tout au moindre coût. Le résultat de ce travail sera présenté dans le cadre du PGEÉ 2018.**

12.2 Considérant que 50 % des économies prévues ont été atteintes par le PGEÉ 2015 utilisant 49 % du budget total prévu (référence (iii)), veuillez indiquer si le Distributeur a posé, dès 2015, des gestes concrets visant à « *orienter ses efforts de promotion et à effectuer un constat éclairé sur la progression de l'offre* » pour les programmes de son PGEÉ (référence (ii)). Si cela a été le cas, veuillez élaborer sur les gestes posés. Dans le cas contraire, veuillez expliquer.

**Réponse 12.2 :**

En fait, au 31 décembre 2015, Gazifère avait réalisé 86 % des économies prévues par le PGEÉ 2015 en utilisant 49 % du budget prévu. Toutefois, l'exercice de révision des économies par la firme Dunsky expertise en énergie (effectué en mars 2016) a engendré une baisse de 36 % de ces économies menant à des économies réelles équivalentes à 50 % de l'objectif initial.

Tout comme par le passé, Gazifère a effectué mensuellement le suivi des résultats de ses programmes et de son budget de gestion afin notamment d'orienter ses efforts promotionnels. Néanmoins, considérant l'amputation de l'offre de programmes à la suite de la décision D-2014-204 ainsi que la nécessité d'assurer le respect du budget d'aide financière de chaque programme, Gazifère a volontairement limité ses activités de promotion à la promotion de la consommation responsable de l'énergie et à l'atteinte des objectifs de participation des programmes où la progression s'effectuait lentement.

| Programmes avec une faible progression                                    | Activités réalisées en 2015   |
|---|---|
| Récupérateur de chaleur des eaux de douche – volets Étude et installation | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Envoi d'une lettre promotionnelle;</li> <li>– Appel/suivi personnalisé auprès de tous les participants potentiels;</li> <li>– Promotion de l'offre sur le site web de Gazifère.</li> </ul>   |
| Chaudière à condensation  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Distribution d'un encart promotionnel auprès des installateurs;</li> <li>– Envoi d'un communiqué aux installateurs;</li> <li>– Échanges avec des fournisseurs;</li> <li>– Promotion de l'offre sur le site web de Gazifère.</li> </ul> |
| Unité de chauffage infrarouge   | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Distribution d'un encart promotionnel auprès des installateurs;</li> </ul>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
|                         | <ul style="list-style-type: none"><li>– Promotion de l’offre sur le site web de Gazifère.</li></ul>   |
| Thermostat programmable | <ul style="list-style-type: none"><li>– Distribution d’un encart promotionnel auprès des installateurs;</li><li>– Envoi d’un courriel aux installateurs;</li><li>– Campagne publicitaire radio;</li><li>– Promotion de l’offre sur le site web de Gazifère.</li></ul> |

**Il est à noter qu’en 2015, Gazifère a dû composer pour une partie de l’année, avec le départ en congé de maladie d’une employée dédiée au service du PGEÉ ainsi qu’avec le départ en congé de maladie puis à la retraite du représentant du secteur commercial. Ces absences auront nécessairement eu un impact sur la portée des offres du PGEÉ en 2015 dans le secteur commercial et institutionnel.**

12.3 La Régie prend note à la référence (iv) de l’exercice de consultation que le Distributeur a entrepris à l’égard de la perception et du potentiel des programmes « Thermostats programmables » et « Unité de chauffage infrarouge ». Malgré cette remarque, veuillez élaborer sur les possibles causes de la faible participation au programme « Thermostats programmables » ainsi que de l’absence de participation au programme « Unité de chauffage infrarouge » en 2015 (références (v) et (vi)). Veuillez également donner plus de précisions sur l’exercice de consultation entamé (référence (iv)).

#### **Réponse 12.3 :**

**Dans le cas du programme Unité de chauffage infrarouge, Gazifère soupçonne que le potentiel pour ce type de mesure est soit limité ou mal ciblé. En effet, l’installation d’unités de chauffage infrarouge est conseillée dans les bâtiments à plafonds élevés comme les entrepôts, les garages, les arénas et les églises. Les discussions avec les installateurs et les fournisseurs permettront de valider le potentiel de cette mesure dans la région. De plus, considérant que Gazifère n’effectue pas de segmentation de sa clientèle par type de commerce, les efforts promotionnels entrepris jusqu’à ce jour ont visé l’ensemble de la clientèle commerciale. En 2016, Gazifère veillera à identifier une méthode qui lui permettra de mieux cibler ses efforts promotionnels et analysera les méthodes, les coûts et les bénéfices de recueillir des informations qui lui permettraient de mieux connaître et segmenter sa clientèle.**

**Pour ce qui est du programme Thermostat programmable, Gazifère s’explique difficilement le faible taux de participation. Le programme, revisité dans le cadre du PGEÉ**

2014 (dossier R-3840-2013, pièce GI-28, document 1) avait suscité l'intérêt des installateurs consultés à l'époque. De plus, ce programme a fait l'objet de plusieurs campagnes promotionnelles depuis son instauration. À ce stade, il n'est pas possible pour Gazifère de s'avancer sur les possibles causes expliquant le faible niveau de participation. L'exercice de consultation visera toutefois à répondre à cette question.

L'exercice de consultation a été divisé en deux étapes. D'abord, un courriel a été envoyé aux principaux installateurs dans le marché commercial. Ce courriel visait à présenter l'état de la situation à l'égard de ces deux programmes (date d'instauration des programmes, aides financières offertes, critères d'admissibilités, démarche et objectif de participation, etc.), à recueillir les impressions et les commentaires des installateurs ainsi qu'à valider leurs disponibilités pour une rencontre sur le sujet. La deuxième étape vise à rencontrer les installateurs qui auront accepté l'invitation de Gazifère afin notamment de valider le potentiel, l'intérêt des clients et des installateurs, la valeur de l'aide financière et l'impact des efforts promotionnels.

12.4 Veuillez expliquer le fait que les économies nettes totales obtenues pour le programme « chaudières à condensation » représentent 26 % de la prévision tandis que le coût total associé à ces économies représente 53 % du budget prévu (référence (vii)), compte tenu que des résultats similaires ont été observés en 2014 (des économies et des coûts réels représentant 64 % et 133 % des prévisions, respectivement, tels que présentés à la référence (ix)).

#### Réponse 12.4 :

L'aide financière offerte dans le cadre de ce programme n'est pas tributaire des économies réelles. Le programme offre une aide financière qui varie entre 900 \$ et 10 000 \$ selon le nombre de BTU et le modèle de l'appareil. L'aide financière est octroyée par Gazifère au moment où le client effectue une demande de participation.

Les économies réelles du programme sont quant à elles définies dans le cadre d'un exercice de calcul des économies réelles et de révision du calcul du TCTR. Le calcul des économies réelles s'effectue à la fin de chaque année.

Bien que des résultats similaires aient été observés en 2014, Gazifère n'a pas révisé les cas-type ou les aides financières de ses programmes depuis la révision des économies réelles et du calcul du TCTR pour le PGÉÉ 2014, déposée en avril 2015 à la pièce GI-10, document 3, (Dossier R-3924-2015 – Phase 1).

12.5 Veuillez expliquer le fait que les économies nettes totales obtenues pour le programme « thermostats programmables » représentent 6 % de la prévision tandis que le coût total associé à ces économies représente 32 % du budget prévu (référence (viii)), compte tenu que des résultats similaires ont été observés en 2014 (des économies et des coûts réels

représentant 3 % et 22 % des prévisions, respectivement, tels que présentés à la référence (ix)).

**Réponse 12.5 :**

L'aide financière offerte dans le cadre de ce programme n'est pas tributaire des économies réelles. Le programme offre une aide financière de 100 \$ pour l'achat et l'installation d'un thermostat programmable. L'aide financière est octroyée par Gazifère au moment où le client effectue une demande de participation.

Quant aux économies réelles du programme, elles sont définies dans le cadre d'un exercice de calcul des économies réelles et de révision du calcul du TCTR. Le calcul des économies réelles s'effectue à la fin de chaque année.

Bien que des résultats similaires aient été observés en 2014, Gazifère n'a pas révisé les cas-type ou les aides financières de son offre de programmes depuis la révision des économies réelles et du calcul du TCTR pour le PGEÉ 2014, déposée en avril 2015 à la pièce GI-10, document 3 (Dossier R-3924-2015 – Phase 1).

12.6 Veuillez expliquer la nouvelle approche envisagée pour évaluer la rentabilité des interventions en efficacité énergétique (référence (x)). Veuillez indiquer également si cette approche tient compte du constat du consultant « Dunsky expertise en énergie » à la référence (xi) et, le cas échéant, veuillez expliquer de quelle façon.

**Réponse 12.6 :**

À la référence (x), Gazifère réfère au travail associé à la préparation du dossier R-3924-2015 qui comprenait une preuve portant sur le ou les tests qui devaient être utilisés dans l'évaluation de la rentabilité du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gazifère pour l'année 2017 et les suivantes. Dans la décision D-2016-014, la Régie « ... maintient l'usage du critère de comparaison TCTR-TNT sur les programmes déjà rentables, sur la base du strict TCTR. »

À la référence (xi), Dunsky expertise en énergie effectue le constat que l'exercice de calcul du TCTR réel devrait inclure la révision des coûts incrémentaux. Le budget d'évaluation que Gazifère soumettra pour le PGEÉ 2017 comprendra l'exercice de calcul des économies réelles et de révision du calcul du TCTR pour 2016 et inclura les frais associés à la révision des coûts incrémentaux.

12.7 Veuillez expliquer pourquoi la correction proposée par Econoler dans le cadre du programme d'abaissement de la température pour le Facteur d'énergie moyen des chauffe-

eau installés par Gazifère, ayant notamment des réservoirs, s'appuie sur une étude réalisée sur des chauffe-eau sans réservoir (références (xii) et (xiii)).

**Réponse 12.7 par Dunsky expertise en énergie :**

**L'étude du Center for Energy and Environment visait à déterminer les économies d'énergie et performances réelles des chauffe-eau sans réservoir. Afin de déterminer les gains des chauffe-eau sans réservoir, l'étude a également vérifié les performances réelles des chauffe-eau standard avec réservoir. Le facteur de correction utilisé est spécifique aux chauffe-eau avec réservoir.**

**États financiers vérifiés**

**13. Référence :** Pièce B-0053, document 1, annexe 1.

**Préambule :**

Gazifère fournit les états financiers vérifiés au 31 décembre 2015 et le rapport du vérificateur, en version anglaise.

Dans les dossiers de fermeture précédents, Gazifère fournissait la version française.

**Demandes :**

13.1 Veuillez expliquer pourquoi Gazifère dépose les états financiers vérifiés au 31 décembre 2015 et le rapport du vérificateur, en version anglaise plutôt que la version française.

**Réponse 13.1 :**

**La version française des états financiers a été versée au dossier via le site de la Régie le 13 mai 2016.**

13.2 Veuillez déposer la version française, si disponible.

**Réponse 13.2 :**

**Voir réponse précédente.**